Opération réalisée avec le concours financier de :

Rapport d'activités 2018
Animateur SAGE DROPT

23 avenue de la Bastide, 24500 EYMET
Animateur SAGE : Stéphane JARLETON Tel : 0631736420
Mail : tech.dropt@orange.fr

SOMMAIRE

I. Rappel des moyens techniques et humains, contexte d'intervention 1
A. EPIDROPT 1
B. Moyens techniques et humains 1
II. Bilan d'exécution des missions 2
A. Missions envisagées 2
B. Missions effectuées en 2018. 3
1. Renouvellement du PPGCE et de la DIG 3
a) Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de la Dourdenne 3
b) Syndicat mixte du Dropt amont, Syndicat mixte du Dropt aval 4
c) Affluents de Garonne (bassin versant des Saules jusqu'au Galouchey) 5
d) Inondations sur les affluents du Dropt : Ruisseau des Tanneries et Beaupommé.. 6
2. Etude de la continuité écologique du Dropt domanial 7
a) Phase 3 : Projet détaillé Casseuil, Labarthe et Bagas 7
3. Le SAGE Dropt 18
a) Rappel : Le périmètre du SAGE Dropt 18
b) La Commission Locale de l'Eau 18
c) Règles de fonctionnement de la CLE 18
d) Phase d'élaboration du SAGE Dropt 18
e) Glossaire SAGE 27
f) Film de promotion de la vallée du Dropt 27
4. Déménagement d'EPIDROPT 28
5. GEMAPI : EPIDROPT 28
6. GEMAPI : Changement de statuts des 2 syndicats 29
7. Maison de la rivière Dropt 30
8. Site internet EPIDROPT 33
9. Rehausse du barrage Brayssou 33
a) Plan de gestion du lac du Brayssou 33
b) Suivi de la qualité des eaux des barrages du Brayssou et des Graoussettes 37
10. Suivi du programme de travaux rivière 37
11. Plan de gestion de la Zone Humide d'Issigeac 37
12. Natura 2000 40
a) Point sur Natura 2000 40
13. 5 lacs de réalimentation 40
a) Entretien du chemin de ronde et abords 40
b) Présence de cyanobactéries 40
c) Renouvellement de la DSP : suivi qualité des eaux des lacs de réalimentation... 41
d) Etude de danger du lac du Lescourroux 44
e) Panneaux d'interprétation au lac du Lescourroux 44
f) Panneaux de sécurité des 5 lacs de réalimentation 46
g) Etude de danger des lacs de la Ganne et de la Nette 46
h) Classement et Inspection des ouvrages Nette, Ganne, Lescourroux 47
14. Partie administrative d'EPIDROPT 47
15. Partie administrative du syndicat mixte du Dropt aval et Syndicat intercommunal du Dropt amont 48
16. Renouvellement des conventions de gestion piscicoles Fédérations de pêche 47 et 24, et convention de protection de la faune sauvage de la Fédération de chasse 47 48
17. Autres Réunions en 2018 49
III. Perspectives pour l'année 2019 50

I. Rappel des moyens techniques et humains, contexte d'intervention

A. EPIDROPT

EPIDROPT est un syndicat mixte ouvert regroupant 3 syndicats (le Syndicat Mixte du Dropt amont, le Syndicat mixte du Dropt aval (depuis le 01/01/2017)), le SMER E2M et les 3 départements : Dordogne, Gironde et Lot et Garonne.

Structure	Nombre de communes adhérentes
Syndicat Mixte du Dropt amont	49
Syndicat mixte du Dropt aval	81 (133 début 2019)
SMER E2M (statuts en cours de modifications)	

Tableau 1 : Répartition du nombre de communes par structure

Son bassin versant, d'environ 1 350 km² s'étend sur trois départements : le Lot et Garonne, la Dordogne et la Gironde. Le Dropt est un affluent rive droite de la Garonne d'une longueur d'environ 130 km.

EPIDROPT propose à ses adhérents plusieurs services, dont **l'assistance technique à l'entretien des rivières et le portage du SAGE.**

B. Moyens techniques et humains

EPIDROPT est composé d'une secrétaire à 35 h : Isabelle BORIE, d'un Directeur / Animateur SAGE : Stéphane JARLETON (à temps plein) et d'un technicien rivière : Alexandre BOUSQUET (à temps plein) et d'une secrétaire à 8 h.

L'animateur SAGE et le technicien rivière disposent d'un véhicule chacun, d'ordinateurs fixe et d'un portable.

EPIDROPT bénéficie également de l'aide de 2 agents (l'un administratif : 3 h15 par semaine), l'autre technique (35 h) employés par le Syndicat mixte du Dropt aval. Un Agent technique supplémentaire est embauché ponctuellement en cas de besoin pour le

débroussaillage, les plantations en régie, l'arrosage des plantations, l'entretien des écluses et le piégeage de ragondins…

Une embauche d'un technicien supplémentaire est prévue à partir du 01/03/2019 pour le volet zone humide, agricole et Natura 2000.

II. Bilan d'exécution des missions

A. Missions envisagées

Les missions envisagées pour l'année 2018 étaient :

- **Renouvellement du PPGCE et de la DIG pour le compte du Syndicat Mixte du Dropt amont et le syndicat mixte du Dropt aval**

  PHASE 2- Diagnostic et définition des enjeux et des objectifs de gestion

  PHASE 3- Elaboration du PPGCE

- **Etude de la continuité écologique du Dropt domanial : travaux au seuil de Casseuil**

- **<u>SAGE Dropt :</u>**

  Lancement de l'évaluation environnementale de la phase d'élaboration du SAGE Dropt

  Validation du scénario et de la stratégie de la phase d'élaboration du SAGE Dropt

  Validation du PAGD et règlement du SAGE Dropt

  Diffusion du film de promotion de la vallée du Dropt de sa source jusqu'à la confluence avec la Garonne dans les salles locales de cinéma,

- **Déménagement d'EPIDROPT à Eymet**
- **GEMAPI : modifications statuts d'Epidropt**
- **GEMAPI : changement de statuts des 2 syndicats**
- **Maison de la rivière Dropt (lancement de l'étude de définition et choix architecte)**
- **Mise en œuvre du plan de gestion du site du lac du Brayssou**
- **Suivi de la qualité des plans d'eau du Brayssou et Graoussettes par le département 47**
- **Participation au travail du technicien rivière pour la mise en œuvre du PPGCE sur les cours d'eau et de la DIG transitoire**

- **Accompagnement de la commune d'Issigeac dans la mise en œuvre de son plan de gestion des bords de la Banège**
- **Suivi du renouvellement de la Délégation de Service Public des 5 lacs de réalimentation,**
- **Réalisation du BP 2018 et du CA 2017 avec comptabilité analytique (GEMAPI, hors GEMAPI), et des notes et comptes rendus d'EPIDROPT et des 2 syndicats de rivière (SM Dropt amont et SM Dropt aval)**
- **Lancement des 2 études de danger (Nette et Ganne)**
- **Renouvellement des conventions de gestion piscicoles Fédérations de pêche 47 et 24**
- **Babyski (4-10 ans gratuit) et tour de Bouée les weekends du 2-3 juin 2018, et du 09-10 juin 2018 (lacs de la Ganne et du Lescourroux)…**

B. Missions effectuées en 2018.

Les missions réalisées pour l'année **2018** ont été :

1. Renouvellement du PPGCE et de la DIG

a) Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de la Dourdenne

Le PPGCE du syndicat de la Dourdenne a été finalisé fin 2014. La procédure d'enquête publique pour la DIG s'est déroulée du 31 mai au 30 juin 2016. L'arrêté DIG du SIAHBD a été signé par le préfet de Lot et Garonne le 23/09/2016.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction Départementale des
Territoires du Lot-et-Garonne
Service Environnement
Unité Gestion et Entretien des Milieux Aquatiques

Arrêté n° 47-2016-09-23-002

déclarant d'intérêt général le programme de travaux pluriannuel de gestion du bassin versant de la Dourdenne

Le Préfet de Lot-et-Garonne,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Au 1er janvier 2017, ce syndicat a fusionné avec le Syndicat mixte du Dropt aval. Son territoire est maintenant couvert par le syndicat mixte du Dropt aval.

b) Syndicat mixte du Dropt amont, Syndicat mixte du Dropt aval

EPIDROPT a décidé de porter l'étude du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPGCE) et du dossier Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour le compte des 2 syndicats de rivière le 28/06/2016. (Montant estimé de 125 000 € HT).

Pour rappel, la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est arrivé à expiration en Dordogne le 26/11/2017, le 23/01/2018 en Lot et Garonne, le 4/01/2018 en Gironde.

Le bassin versant de la Dourdenne bénéficie d'un PPGCE actualisé et d'une DIG (23/09/2016).

Le comité syndical du 22/12/2016 a retenu l'offre la mieux disante du bureau d'étude SEGI pour un montant de 109 000 € HT (sans frais d'enquête publique). L'état des lieux et le diagnostic se sont déroulés courant 2017.

Le bureau d'étude a bénéficié de l'appui technique du technicien rivière et de l'agent technique du syndicat mixte du Dropt aval (avec le bateau) pour une majeure partie de l'axe Dropt (Castillonnès jusqu'à la confluence avec la Garonne à Caudrot).

D'autre part, un affichage et un questionnaire (retour de 58 communes) et un courrier d'accompagnement ont été transmis aux communes du bassin versant concernées par le renouvellement du PPGCE et de la DIG. (cf. page suivante)

Un **comité technique de démarrage** de l'étude s'est déroulé **le 15 mai 2017 dans les locaux d'Epidropt**, les élus n'ayant pas souhaité une réunion de démarrage.

Un **comité technique** a eu lieu le **mardi 19 décembre 2017 à 9h30** à la salle multimédia à Monteton.

Le bureau d'étude **SEGI** a présenté **l'état des lieux et le diagnostic (le 19/12/2017) des 9 cours d'eau pilote (Dropt, Dourdèze, Lane, Ségur, Marquelot, Andouille, Lacalège, Bournègue, Banège) soit 280 km de cours d'eau et 30 affluents de manière ponctuelle soit 200 km de cours d'eau.**

Une fois les remarques des partenaires intégrés dans l'état des lieux/diagnostic, il a été fait une présentation **le 05/02/2018 à Rives (SM Dropt Amont)** et **à DURAS (SM Dropt Aval)**, aux élus communaux des syndicats et élus communautaires.

Les enjeux et des objectifs de gestion (Phase 2), ont été construits lors des réunions, du **04/06/2018 à Rives pour le SM Dropt amont**, **le 25/06/2018 à Soumensac** et **le 26/06/2018 au PUY** pour le syndicat mixte du Dropt aval.

La phase 3 est en cours de finalisation et une réunion sera programmée avec le comité technique dès le début de l'année 2019. A ce jour, le planning de l'étude s'achemine pour un PPGCE et une DIG opérationnelle fin 2019.

c) Affluents de Garonne (bassin versant des Saules jusqu'au Galouchey)

Le COPIL technique sur le CCTP de l'étude PPGCE/DIG s'est tenu **le mardi 12 Juin 2018 à 10H à la médiathèque de Gironde-sur-Dropt.**

Suite aux remarques des partenaires concernant la révision de la précision de la cartographie des zones humides, une nouvelle enveloppe sera décidée le 21 janvier 2019 par le syndicat mixte du Dropt aval pour pouvoir être au niveau de la prestation intellectuelle demandée.

Dans le même temps, une nouvelle demande d'aides financières sera envoyée aux partenaires financiers avec le plan de financement suivant :

	Dépenses estimées en € HT	CD Gironde		Région NA		Agence de l'Eau Adour Garonne		Syndicat Mixte du Dropt Aval	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude PPG DIG affluents de Garonne	65 000 €	10%	6 500,00 €	20%	13 000,00 €	50%	32 500,00 €	20%	13 000,00 €
Totaux	**65 000 €**		**6 500,00 €**		**13 000,00 €**		**32 500,00 €**		**13 000,00 €**

d) Inondations sur les affluents du Dropt : Ruisseau des Tanneries et Beaupommé

Suite aux inondations de début Juin 2018 sur le ruisseau des Tanneries à Monségur (qui longe le collège qui a été inondé à deux reprises avec 17 à 20 cm d'eau à l'intérieur des bâtiments) et sur le Beaupommé à Caudrot (lotissement), **un relevé des laisses de crue a été effectué le 26-27/08/2018** pour comprendre l'épisode d'inondation et participer à la mémoire du risque.

Des réunions se sont déroulées à la **mairie de Caudrot (le 30/08/2018) et à Monségur (le 10/09/2018)** pour échanger avec les personnes qui ont été impactées par ces inondations.

2. Etude de la continuité écologique du Dropt domanial

a) Phase 3 : Projet détaillé Casseuil, Labarthe et Bagas

Le **PROJET DETAILLE** a été demandé pour les **3 premiers ouvrages prioritaires (Seuil de Casseuil, Moulin de Labarthe et moulin de Bagas) et les 14 autres ouvrages situés en amont (Moulin de Fargues au moulin de Loubens)**

Les scénarios ci-après ont été validés par le COPIL

Site	Scénario
Casseuil	- Effacement et maintien d'un seuil de fond
Labarthe	- Effacement et maintien d'un seuil de fond - Ouverture de l'écluse et destruction partielle du bajoyer rive gauche
Bagas	- Seuil en rivière : arasement partiel + équipement passe à bassins successifs + passe à anguille
Loubens	- Aménagement du canal de l'ancienne écluse : passe à bassins successifs + passe à anguille
Mesterrieux	- Aménagement du canal de l'ancienne écluse : passe à bassins successifs + passe à anguille
Neuffons	- Seuil en rive droite du bras principal : passe à anguille - Aménagement du canal de l'ancienne écluse : passe à bassins successifs + passe à anguille
Grange	- Seuil amont en rive droite du Dropt : Création d'une échancrure + équipement avec une passe à anguille (plots) - Aménagement du canal de l'ancienne écluse : passe à bassins successifs + passe à anguille
Tourneaux	- Aménagement du canal de l'ancienne écluse : passe à bassins successifs
Saint-Batz	- Seuil en rivière : passe à anguille (selon le coût, une passe sur chaque rive) - Aménagement du canal de l'ancienne écluse : passe à bassins successifs
Monpoisson	- Aménagement du canal de l'ancienne écluse : passe à bassins successifs
Galleau	- Aménagement du canal de l'ancienne écluse : passe à bassins successifs
Monsieur et Saint-Jean	- Aménagement du canal de l'ancienne écluse : passe à bassins successifs
Barie	- Aménagement du canal de l'ancienne écluse : passe à bassins successifs
Cocussaute	- Aménagement du canal de l'ancienne écluse : passe à bassins successifs
Pompeyrat	- Aménagement du canal de l'ancienne écluse : passe à bassins successifs
Dropt	- Seuil amont en rive gauche du Dropt : passe à anguille - Aménagement du canal de l'ancienne écluse : passe à bassins successifs
Allemans	- Seuil en rivière : passe à anguille - Sortie du canal de l'ancienne écluse : passe à anguille
Fargues	- Seuil en rive gauche du Dropt : passe à anguille - Aménagement du canal de l'ancienne écluse : passe à bassins successifs

La continuité écologique devra être effective au plus tard le 9 novembre 2018 pour les 3 premiers ouvrages (soit 5 ans après la publication au journal officiel).

Le bureau d'étude ISL a présenté les 3 projets (Casseuil, Labarthe et Bagas) le 1er décembre 2015 et les 14 projets notamment lors de la réunion technique du 21/11/2016 en présence de l'ONEMA, DDT 47 et Agence de l'eau Adour Garonne.

Au vu des remarques de l'ONEMA lors de cette réunion, ces projets sont en cours de finalisation par le bureau d'étude ISL. **Le rendu est prévu début 2018, ce retard est principalement lié au manque d'implication du prestataire (peu rentable) pour la restitution des 14 projets.**

Le chiffrage de chaque aménagement a été affiné dans le cadre du PROJET :

Ouvrages concernés	**Type d'aménagement**	**Cout estimé du PROJET avec aléa non métré (€ TTC)**
Seuil de Casseuil	Passes à enrochement régulièrement réparties	**360 000 € HT**
Moulin de Labarthe	Effacement total du seuil avec maintien d'un seuil de fond	**101 580 € TTC**
Moulin de Bagas	Passes à bassins successifs couplées à une passe à canoë sur le seuil	**301 520€ TTC**

Le **syndicat mixte du Dropt aval** s'est réuni le **03/04/2017** et a budgétisé les investissements relatifs à l'aménagement des seuils de Casseuil et Labarthe.

(1) SEUIL DE CASSEUIL

Le projet retenu pour le seuil de Casseuil est **l'effacement de l'ouvrage avec maintien du seuil de fond et l'aménagement d'une passe à enrochements régulièrement répartis** (cf.plans ci-après).

Un abaissement de la ligne d'eau de l'ordre de **80-90cm sera effectué.** Une demande de subventions a été effectuée auprès de l'Etat, de l'Agence de l'eau Adour Garonne et la Région pour un **financement des travaux à 100 %** car l'ouvrage est la propriété de l'Etat. **L'effacement ne peut être envisagé en raison de la présence de 2 ponts situés en amont de Casseuil.**

Les services de la DDTM 33 ont sollicité la DREAL Nouvelle Aquitaine afin que la part d'autofinancement (20%) soit prise en charge par l'Etat. La demande est en cours.

Un porté à connaissances a été transmis le 05/04/17 aux services de la DDTM 33.

Ces travaux bénéficient d'une autorisation de travaux signée le 21août 2018 par le préfet de la Gironde.

Le maitre d'œuvre retenu pour ce chantier est le **bureau d'étude SOCAMA** pour un **montant de 10 950 € HT.**

Afin d'affiner le dimensionnement des fondations du dispositif, nous avons missionné **Alios Ingénierie** pour une étude Géotechnique G2 PRO le 20/12/2017 pour un montant de **10 404 € TTC**, étude réceptionnée **le 12 avril 2018.**

Ce projet a été présenté lors d'une réunion publique (habitants de la commune de Casseuil et aux riverains situés en amont du seuil de Casseuil) le mardi 15 mai 2018 à 18h30 à la salle culturel de Casseuil.

La **consultation des entreprises** et la remise des offres se sont déroulées le vendredi 5 octobre 2018 à 12h.

3 entreprises ont répondu : BUEASA, COGNAC TP, LAURIERE TP.

L'offre la mieux-disante est celle de **l'entreprise BUESA** pour un montant de….. **259 921 € HT** avec la solution technique avec blocs béton.

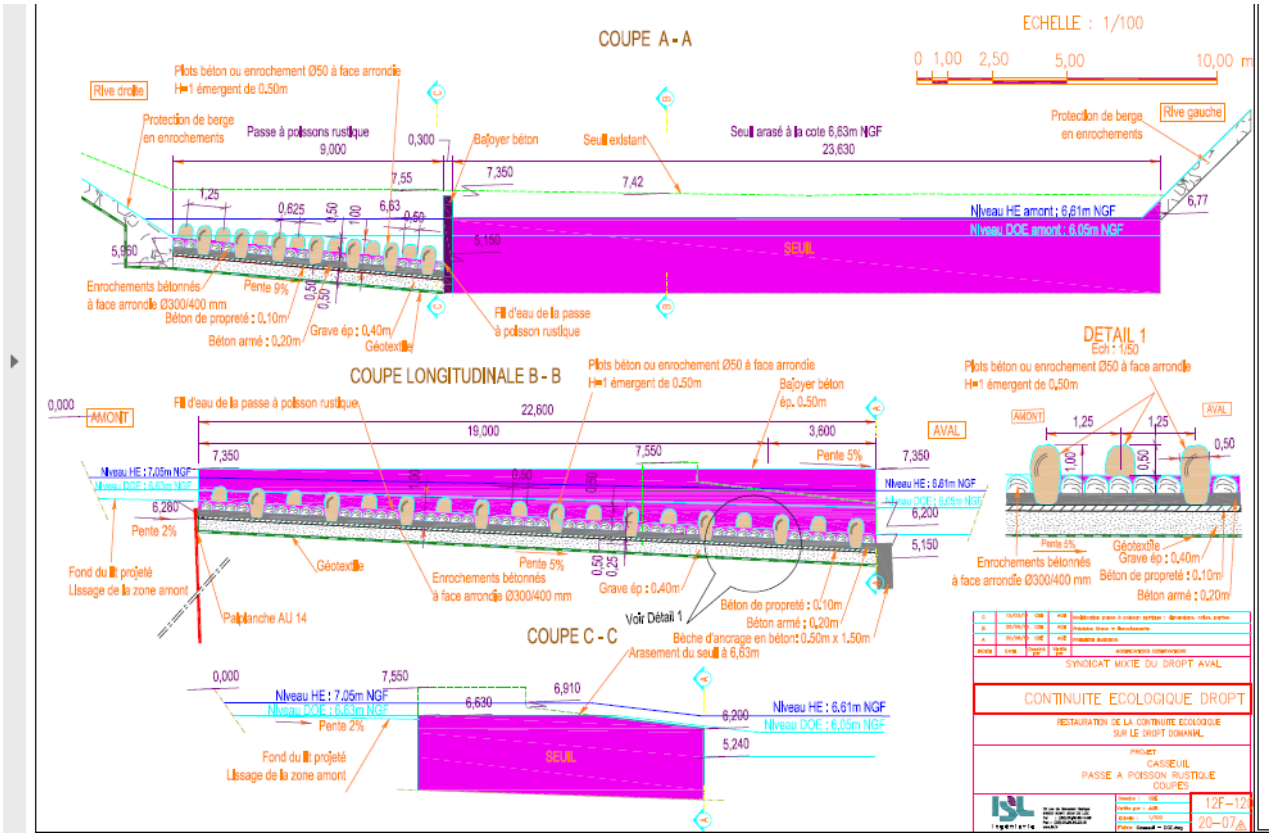

Le coût global des travaux est chiffré à **300 000 € HT (Travaux, Maitrise d'œuvre, Etudes, film des travaux)** avec le plan de financement suivant :

Coût global des travaux (€ HT)	Agence de l'eau Adour Garonne (60%)	Région (20%)	Etat (20%)
300 000	180 000	60 000	60 000

(2) MOULIN DE LABARTHE

Le scénario retenu pour le moulin de Labarthe **est l'effacement total du seuil avec maintien d'un seuil de fond (Scénario A)**.

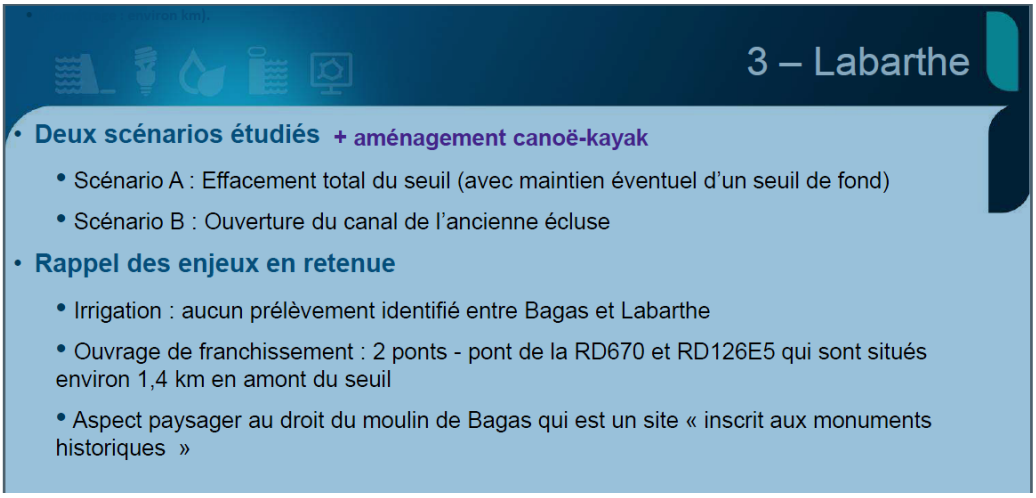

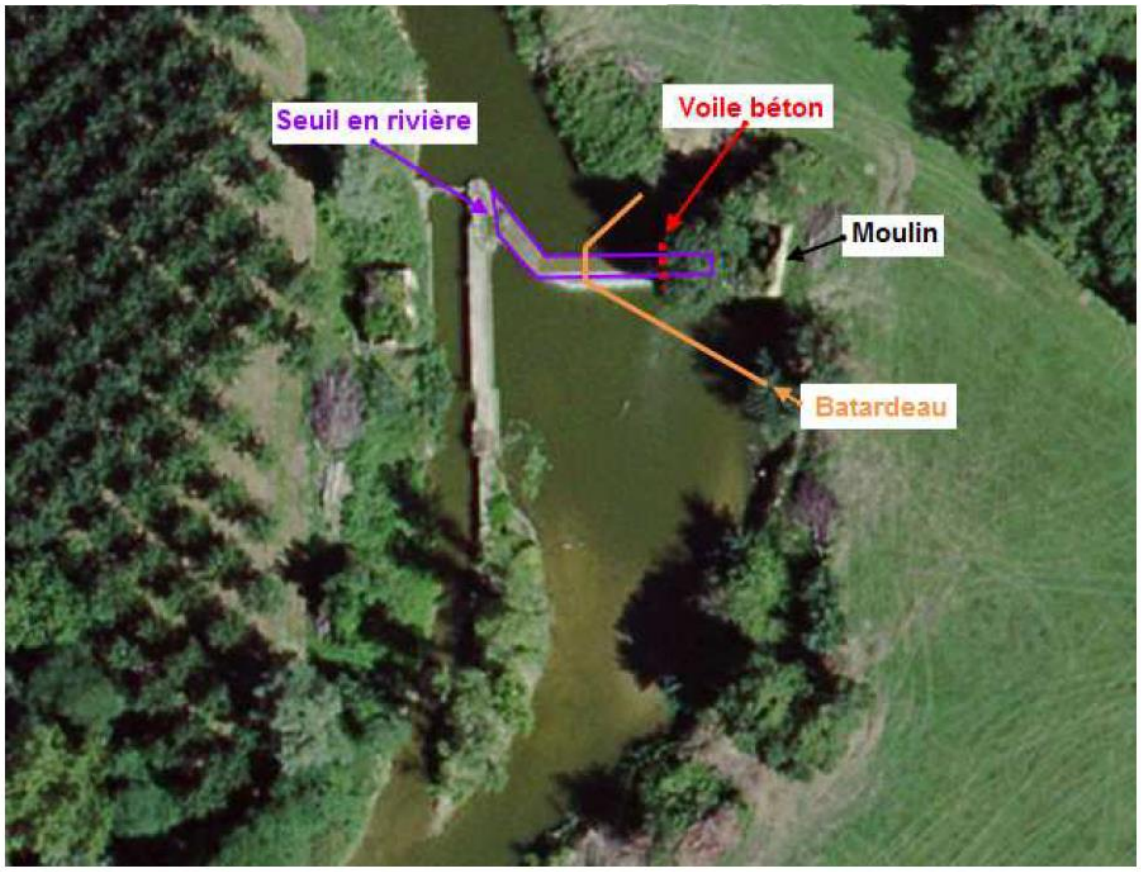

Un abaissement d'un mètre a été effectué au droit de l'écluse (enlèvement des bastaings) en décembre 2015 (cf. photos ci-après). Les bastaings n'ont pas été remis.

Un suivi de l'évolution des berges a été effectué par le technicien rivière. Les berges et la végétation se sont bien adaptées (pas d'érosion, ni même de dépérissement de la végétation rivulaire car la ligne d'eau est proche du système racinaire des arbres.)

La solution technique retenue est **l'effacement du seuil avec maintien d'un seuil de fond pour un montant estimé de 101 580 € TTC**. (cf. plans page suivante)

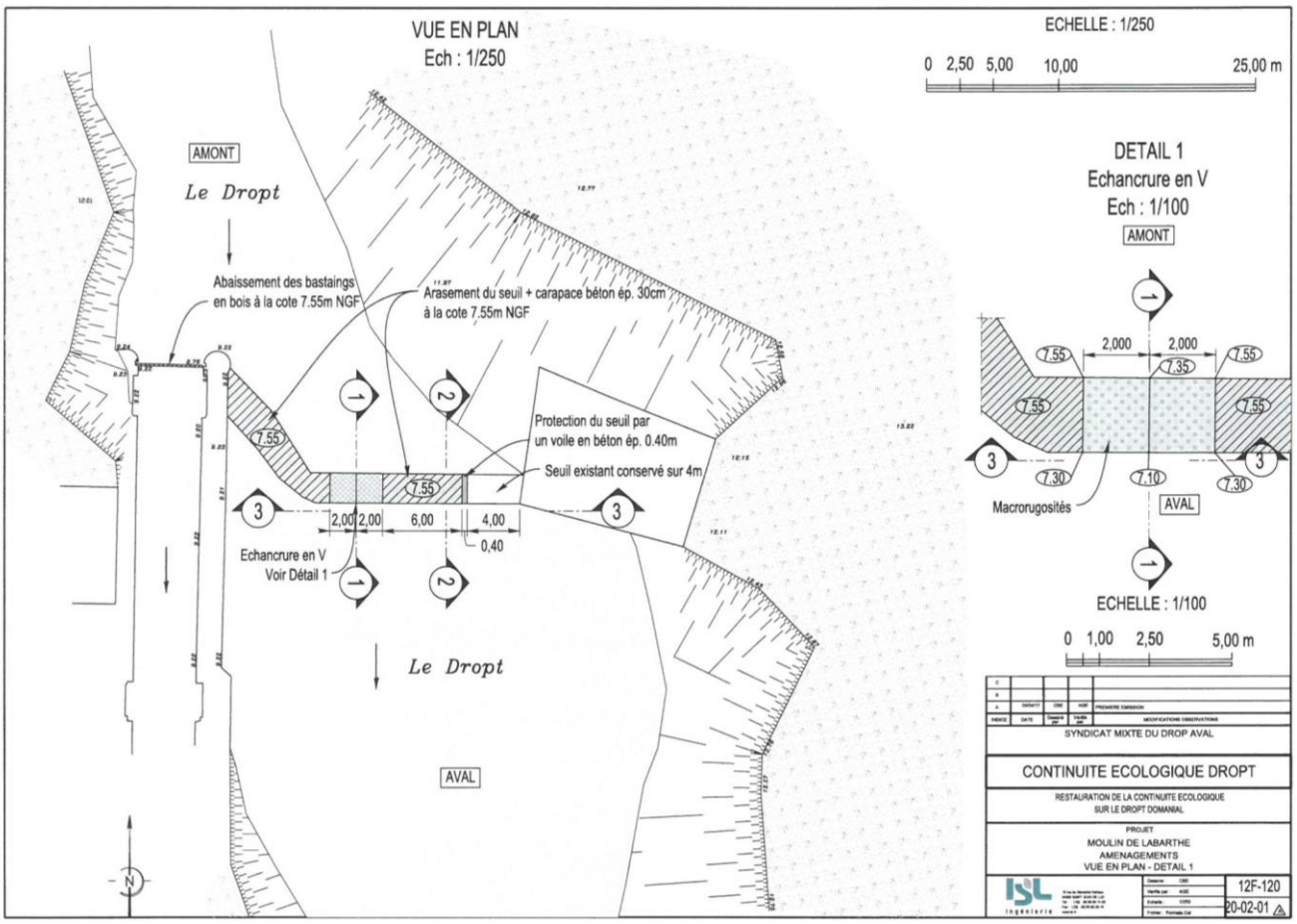
VUE EN PLAN
Ech : 1/250
ECHELLE : 1/250
0 2,50 5,00 10,00 25,00 m
AMONT
Le Dropt
Abaissement des bastaings en bois à la cote 7.55m NGF
Arasement du seuil + carapace béton ép. 30cm à la cote 7.55m NGF
Protection du seuil par un voile en béton ép. 0.40m
Seuil existant conservé sur 4m
Echancrure en V
Voir Détail 1
2,00 2,00 6,00 4,00
0,40
7.55
Le Dropt
AVAL
N
DETAIL 1
Echancrure en V
Ech : 1/100
AMONT
2,000 2,000
7.55
7.35
7.30
7.10
Macrorugosités
AVAL
ECHELLE : 1/100
0 1,00 2,50 5,00 m
SYNDICAT MIXTE DU DROP AVAL
CONTINUITE ECOLOGIQUE DROPT
RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE SUR LE DROPT DOMANIAL
PROJET
MOULIN DE LABARTHE
AMENAGEMENTS
VUE EN PLAN - DETAIL 1
12F-120
20-02-01

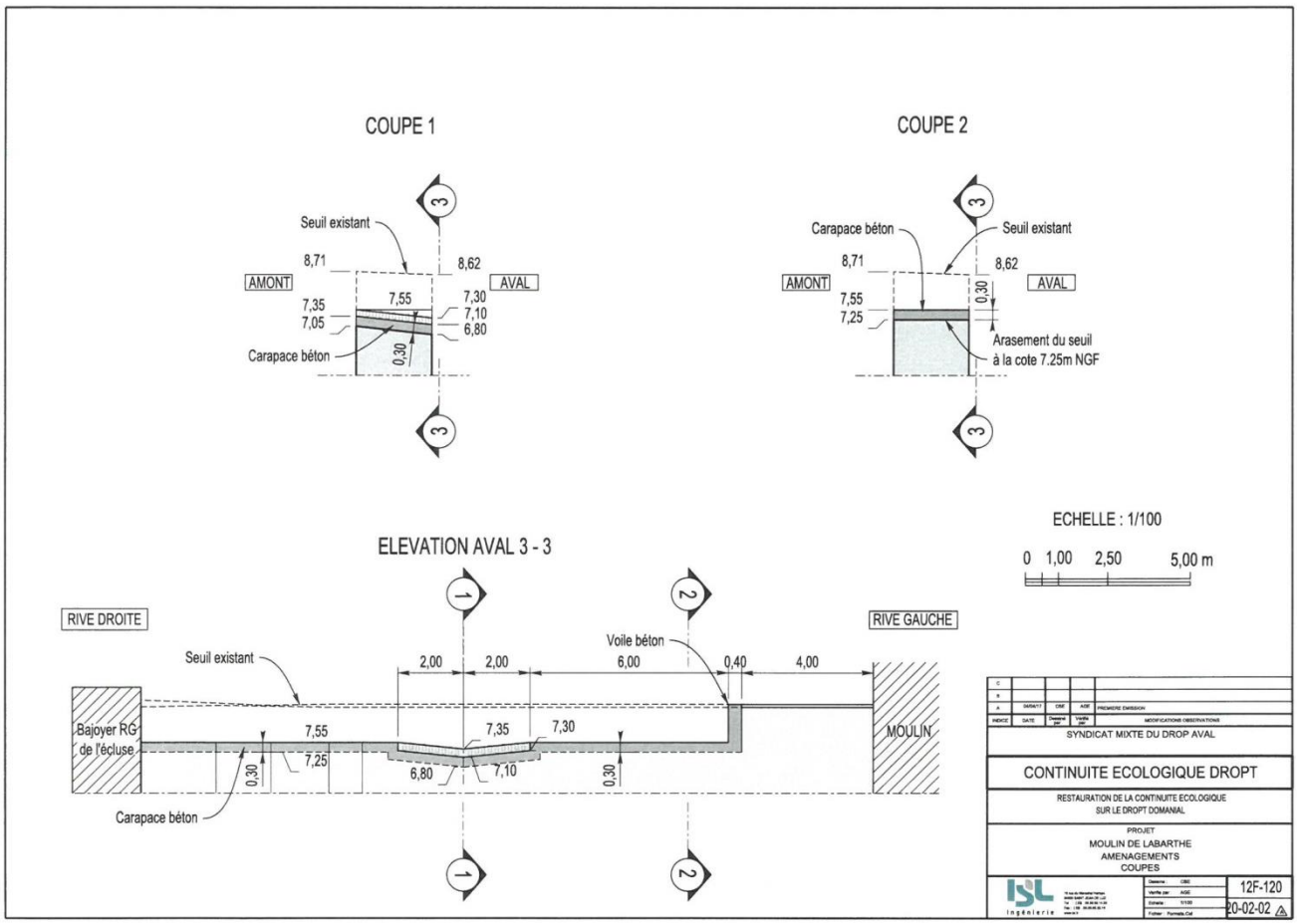
COUPE 1
Seuil existant
8,71
8,62
AMONT
AVAL
7,35
7,05
7,55
7,30
7,10
6,80
Carapace béton
0,30
COUPE 2
Carapace béton
Seuil existant
8,71
8,62
AMONT
AVAL
7,55
7,25
0,30
Arasement du seuil à la cote 7.25m NGF
ELEVATION AVAL 3 - 3
ECHELLE : 1/100
0 1,00 2,50 5,00 m
RIVE DROITE
RIVE GAUCHE
Seuil existant
Voile béton
2,00 2,00 6,00 0,40 4,00
Bajoyer RG de l'écluse
7,55
7,35
7,30
7,25
6,80
7,10
0,30
0,30
MOULIN
Carapace béton
SYNDICAT MIXTE DU DROP AVAL
CONTINUITE ECOLOGIQUE DROPT
RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE SUR LE DROPT DOMANIAL
PROJET
MOULIN DE LABARTHE
AMENAGEMENTS
COUPES
12F-120
20-02-02

Deux réunions d'information ont été réalisées afin d'expliquer le projet d'aménagement sur le moulin de Labarthe :

- l'une en présence des élus concernés, la fédération de pêche 33 et l'AAPPMA le 8/12/2016,
- l'autre en présence des élus, des riverains situés en amont du moulin de Labarthe et de l'AAPPMA le 23/12/2016.

Pour le volet canoë-kayak, le franchissement s'effectuera sans aménagement complémentaire.

Ce projet a été retenu par l'Agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre de l'appel à projet pour un financement des travaux à 100 % du fait que le seuil sera effacé.

Le propriétaire a signé la convention d'autorisation d'un ouvrage d'amélioration de la continuité écologique le 27/12/2016 et a renoncé à son droit d'eau.

Un porté à connaissances a été transmis le 05/04/17 aux services de la DDTM 33. Le préfet a autorisé les travaux par arrêté le 21 août 2018.

Le maitre d'œuvre retenu pour ce chantier est le **bureau d'étude SOCAMA** pour un **montant de 5 250 € HT pour les phases DET et AOR.**

Deux entreprises ont postulé : Vinci et Audebert.

L'entreprise retenue pour la réalisation des travaux est l'entreprise Audebert pour un montant de **77 797.20 € TTC sans la maitrise d'œuvre**.

Ces travaux seront réalisés en 2020 car la priorité est donnée en 2019 au premier ouvrage le seuil de Casseuil.

Un suivi hydromorphologique sera effectué en aval du seuil de Labarthe afin de recaler l'arasement du seuil de Labarthe si besoin.

(3) MOULIN DE BAGAS

Le scénario retenu pour le moulin de Bagas est **l'arasement partiel du seuil en rivière (62cm**) et **aménagement d'une passe à bassins successifs + passes à anguilles.**

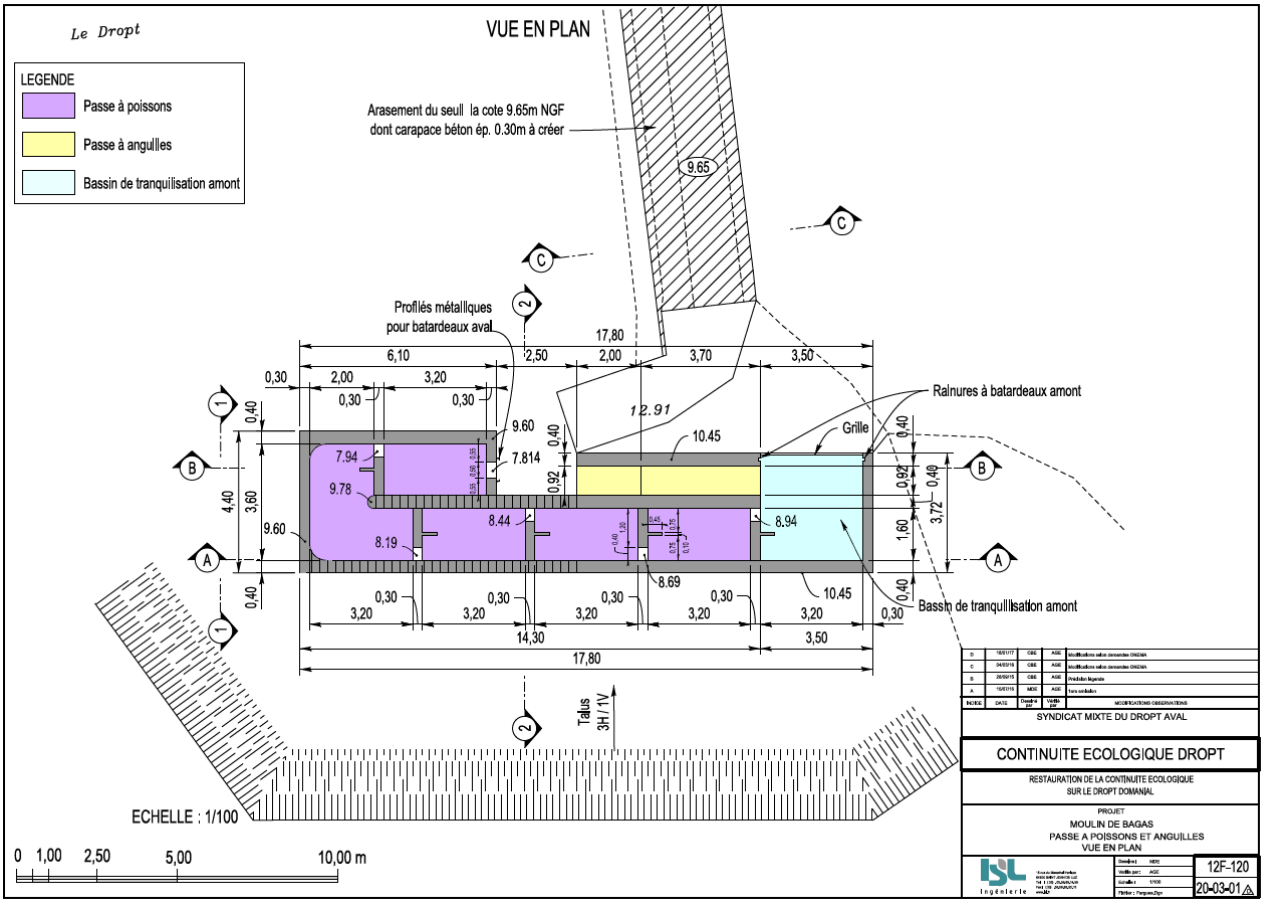

Le coût estimé par ISL de la construction de la passe à bassins successifs, la passe à civelle et la remise en état des 2 vannages s'élèveraient à 301 520 € HT. Ce coût est surestimé pour le batardeau (116 000 € HT), l'enlèvement des bastaings de l'écluse

permettra d’isoler le chantier associé avec la mise en place d’un batardeau en terre à moindre coût.

Le site du moulin de Bagas est inscrit au titre des monuments historiques.

Un prestataire Ambiance et Paysage (APA) a été choisi le 03/08/2016 pour effectuer l’étude paysagère pour un montant de 3 088 € HT

Cette étude paysagère du site de Bagas a permis d’intégrer le dispositif de franchissement dans le site (rappel rencontre avec l’ABF et l’inspectrice des sites le 21/10/2015 et le 14/04/2017 à Bordeaux).

Suite à la réunion de présentation du projet (le 14/04/2017) auprès de l'Architecte des Bâtiments de France en charge du site, il a été réalisé un complément d'étude concernant l'intégration paysagère (végétalisation) de l'ouvrage béton proprement dit.

L'étude suivante présente le plan général et les deux principes alternatifs permettant une végétalisation partielle de l'ouvrage.

Plan général

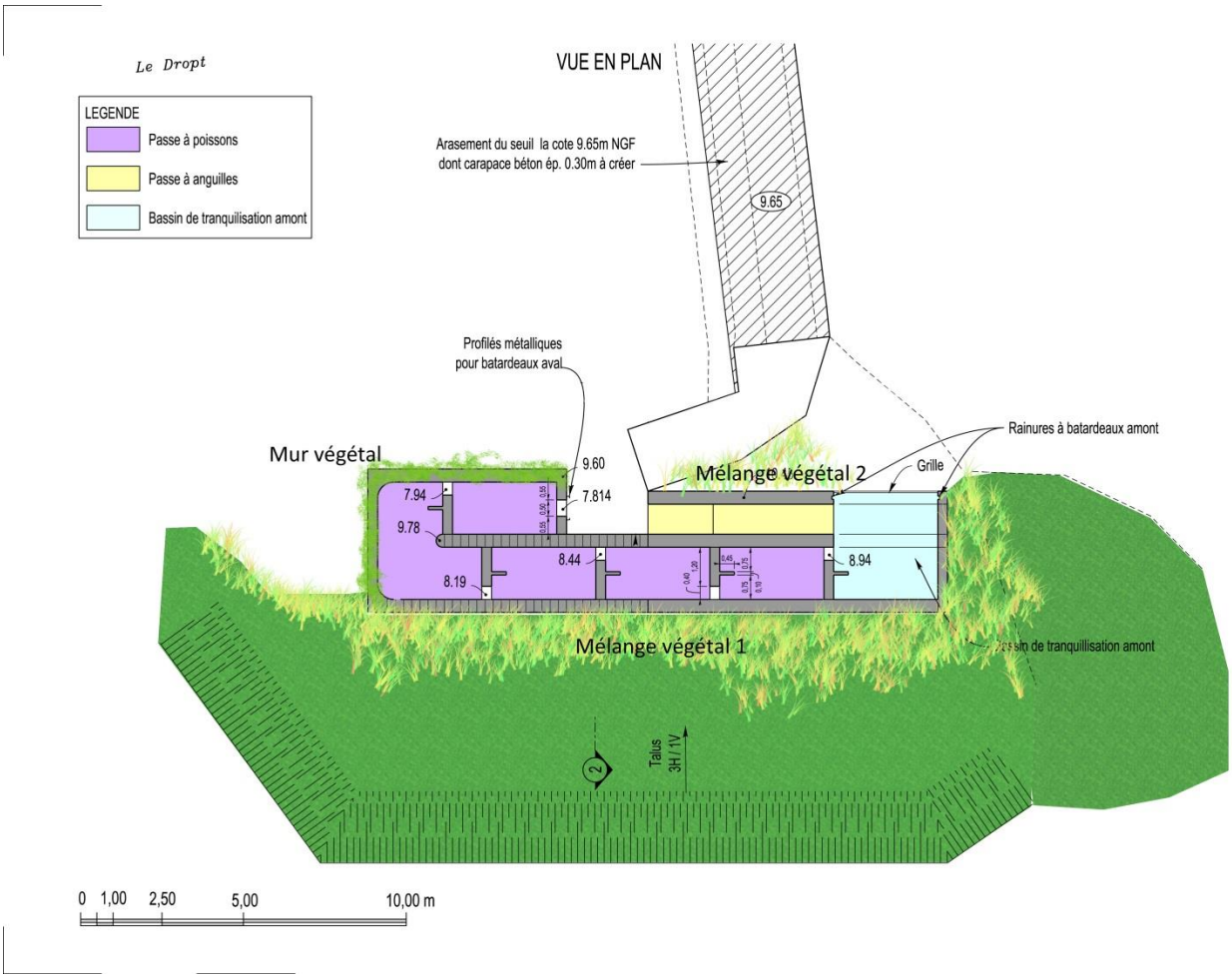

Principe de végétalisation de l'Ouvrage n°1 - Jardinière en encorbellement

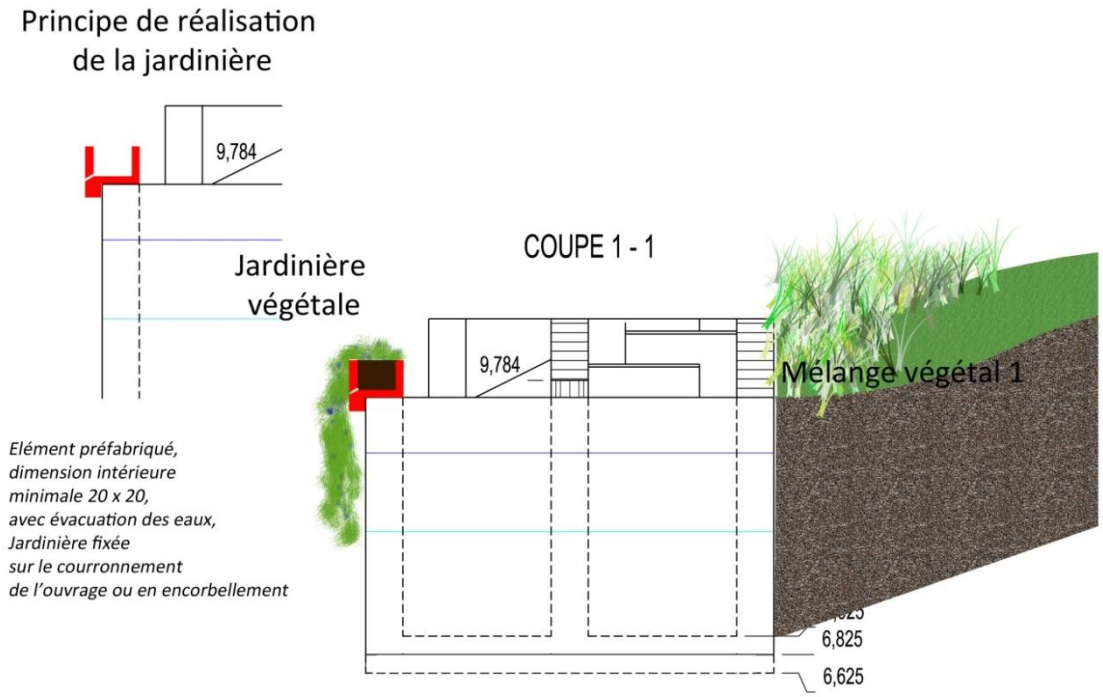

Principe de végétalisation de l'Ouvrage n°2 - Mur végétal

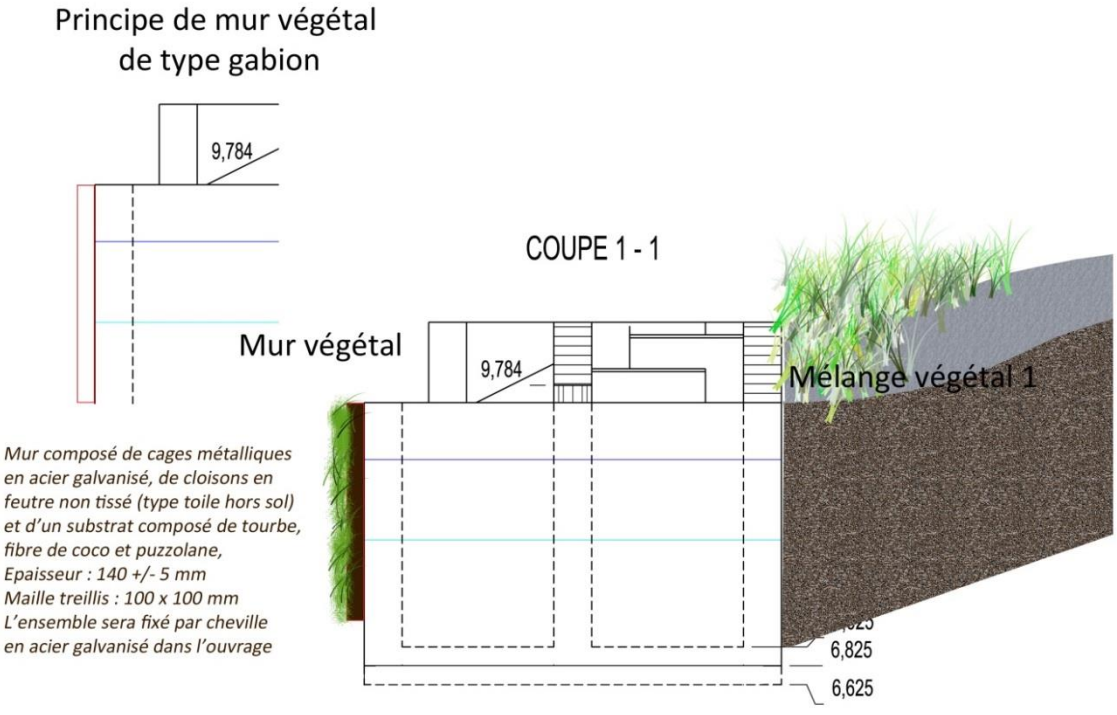

Le syndicat mixte du Dropt aval n'a pas sollicité les partenaires financiers car les travaux sont prévus en 2018 pour Casseuil et 2019 pour Labarthe.

3. Le SAGE Dropt

a) Rappel : Le périmètre du SAGE Dropt

L'arrêté de périmètre du SAGE Dropt a été signé le 27 novembre 2014 en Lot et Garonne, le 15 décembre 2014 en Gironde, le 15 janvier 2015 en Dordogne.

171 communes sont dans le périmètre SAGE sur les 173 communes de l'UHR Dropt

b) La Commission Locale de l'Eau

L'arrêté de constitution de la CLE a été modifié le 20 décembre 2017 par le préfet du Lot et Garonne après les changements de représentants du SM dropt aval (le 23/01/2017) suite à la fusion avec le SIAHBD et d'un nouveau représentant du département 47.

c) Règles de fonctionnement de la CLE

Les règles de fonctionnement de la future CLE ont été élaborées afin que celles-ci soient opérationnelles dès sa mise en place.

Les règles de fonctionnement de la CLE ont été validées le 02/07/2015 lors de la 1ère CLE.

d) Phase d'élaboration du SAGE Dropt

La phase d'élaboration a débuté à partir de la mise en place de la Commission Locale de l'eau (CLE) du 02/07/2015.

Le cahier des charges de l'étude a été élaboré par l'animateur SAGE et partagé lors d'une réunion de travail le 16 septembre 2015 avec les 3 départements, la DDT 47, la DREAL Aquitaine et la Chambre d'agriculture 47.

Le CCTP de la phase d'élaboration du SAGE a été présenté et validé par la CLE du 03/11/2015.

Le marché est constitué d'une tranche ferme et 5 tranches conditionnelles :

- TF – Elaboration de l'Etat des lieux

- TC 1 – Elaboration de scénarios et choix de la stratégie avec un accompagnement dans le processus de médiation pour le choix de la stratégie

- TC 2 – Synthèse de l'état des lieux, rédaction du PAGD et du règlement du SAGE

- TC3 – Evaluation environnementale

- TC4 – Assistance, suivi de la procédure de consultation et d'approbation du SAGE

-TC5 – Etude de 8 bassins versants pour une actualisation du Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau.

L'avis d'appel à concurrence pour l'étude de la phase d'élaboration du SAGE Dropt a été lancé du 9 novembre au 30 décembre 2015.

Le prestataire retenu est l'offre du bureau d'étude SCE pour un montant de 151 285 euros HT validé lors du comité syndical d'EPIDROPT du 31 mars 2016. Le détail est présenté page suivante :

	Prestation	Offre 2 (2ème offre) SCE
TF	**Elaboration de l'Etat des lieux**	45 380
	OPTION 1 : Analyse de l'érosion des sols	5 980
TC1	Elaboration de scénarios et choix de la stratégie avec un accompagnement dans le processus de médiation pour le choix de la stratégie	32 905
TC2	Synthèse de l'état des lieux, rédaction du PAGD et du règlement du SAGE	38 160
TC3	Evaluation environnementale	9 680
TC4	Assistance, suivi de la procédure de consultation et d'approbation du SAGE	19 180
MONTANT TOTAL (AVEC OPTION)		**151 285**

EPIDROPT n'a pas souhaité affermir la Tranche Conditionnelle 5 avec options. Une étude (SI Dropt amont, SM Dropt aval) a été engagée début 2017 par les syndicats de rivière (SM Dropt aval, SI Dropt amont) pour le renouvellement global du PPGCE et de la DIG car celle-ci arrivera à expiration le 26 novembre 2017 pour la Dordogne, le 4 janvier 2018 pour la Gironde et le 23 janvier 2018 pour le Lot et Garonne.

(1) Analyse de l'érosion des sols

L'analyse de l'érosion des sols a nécessité le conventionnement avec divers partenaires pour le recueil des données pédologiques sous format SIG.

SCE a restitué le 17/02/2017 cette analyse :

Les principaux secteurs présentant une homogénéité en termes d'aléa érosion sont les suivants (cf. carte page suivante):

- **un aléa érosion fort à très fort en rive droite du Dropt de la confluence de la Garonne jusqu'à l'Escourou** ; **en rive gauche du Dropt de la confluence jusqu'à la Douyne** sur les secteurs amont des sous bassins versants, ainsi que sur les parties médianes des sous bassin versants de la Banège au Brayssou. Cet aléa fort à très fort s'explique par une couverture du sol en culture annuelle ou cultures pérennes combinée à une battance moyenne à très forte, une érodibilité moyenne à forte et des pentes variables pouvant atteindre localement 30 %.
- **Un aléa érosion très faible en amont du bassin en lien avec une couverture majoritairement boisée** combinée à une battance moyenne et une érodibilité forte.

- **Un aléa globalement faible à moyen sur le reste du territoire** (en amont d'Eymet en rive droite et rive gauche ainsi que sur la plaine alluviale du Dropt) : sur ces secteurs malgré la présence de cultures annuelles, on observe de faibles pentes combinées à un indice de battance et érodibilité moyenne à faible.

L'Association Climatologique de la Moyenne-Garonne et du Sud-Ouest (ACMG) a proposé à Epidropt de participer à la candidature déposée au niveau Européen (projet RisqAquasoil).

L'un des objectifs du projet est de réduire les flux de ruissellement et augmenter les potentiels de stockage de cette eau dans les sols.

Le dossier a été retenu pour un financement INTERREG Atlantique.

Une rencontre s'est déroulée le mercredi 26 juillet à 9h30 dans les locaux d'Epidropt, avec l'ACMG , les 2 départements 24 - 47 et la Chambre d'agriculture 24, et des 1ers échanges ont eu lieu le mercredi 13 décembre 2017 à Duras avec les différents pays.

Carte n°54 : Aléa Erosion pour un indice de précipitation fort

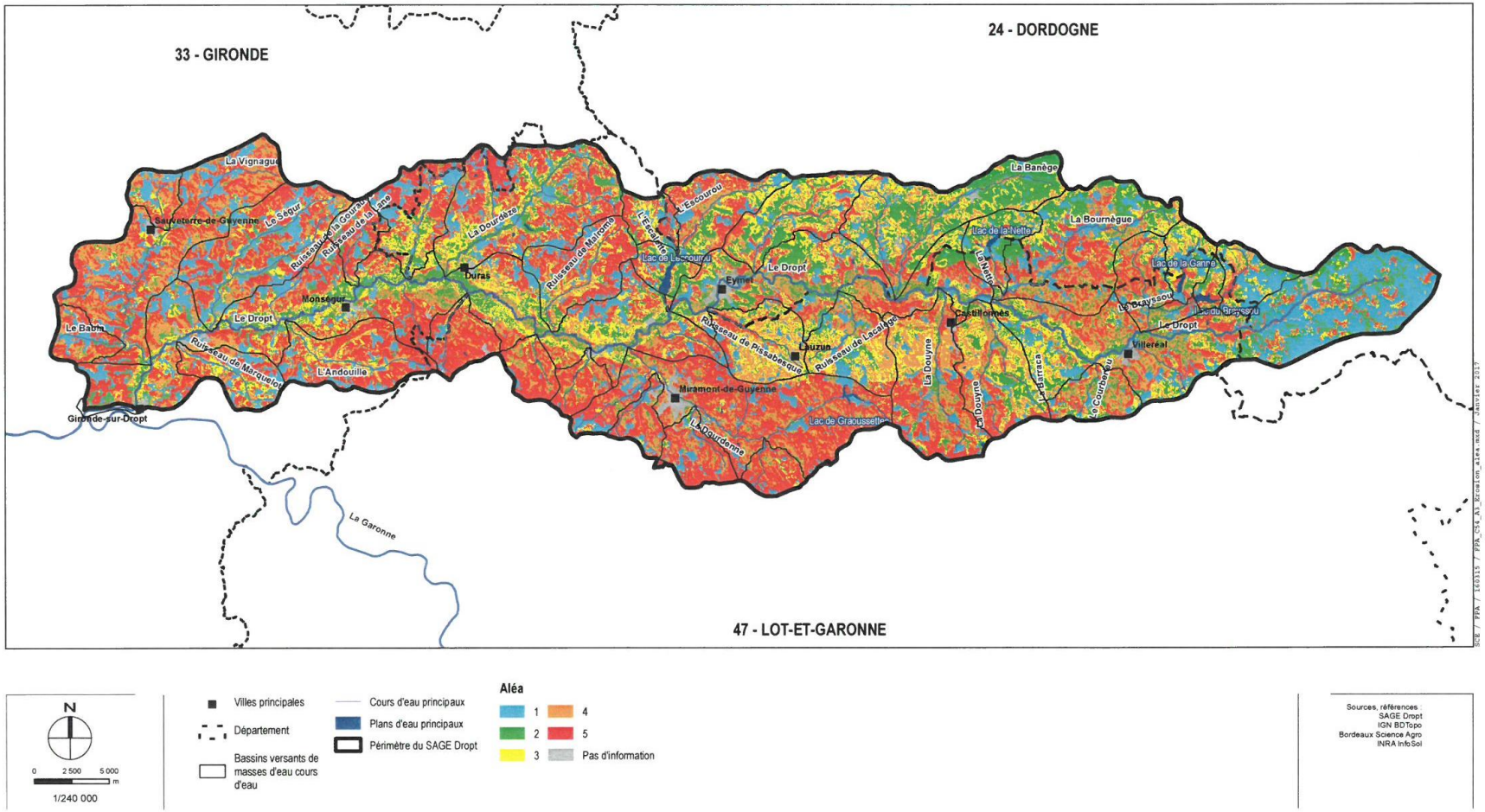

(2) Commission locale de l'eau (CLE)

Une Commission Locale de l'Eau s'est déroulée le 21/04/2016 à la salle des fêtes de Monteton afin de lancer l'étude de la phase d'élaboration du SAGE, la méthodologie de chaque tranche (Tranche Ferme + 4 tranches conditionnelles).

Courant 2018, une Commission locale de l'Eau (CLE) s'est déroulée :

- **Le 04/07/2018** :
    - **Validation de la stratégie du SAGE avec ses objectifs et leviers.**

La stratégie du SAGE Dropt avec ses objectifs et ses enjeux a été validée par la CLE le 4 juillet 2018, réunie à la salle de réunion de la mairie de Duras.
La Commission Locale de l'Eau (CLE), composée de 48 membres, a engagé depuis le 21/04/2016, l'élaboration d'un SAGE, dont l'ambition affichée est de permettre la conjugaison du développement humain des territoires avec une gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques.

L'ensemble des réflexions collectives, conduites jusqu'alors, a permis d'établir un diagnostic partagé, d'envisager l'évolution des pressions à moyen terme, et d'ores et déjà de proposer une stratégie globale de gestion des eaux pour le bassin du Dropt.
Une réunion s'est déroulée à la salle du château de Duras le mercredi 4 juillet 2018, pour échanger sur la future stratégie du SAGE Dropt.
La CLE a validé la stratégie (Résultat du vote : adopté à la majorité : 21 Pour et 3 oppositions à la validation).

Les 3 Fédérations de pêche expliquent que les leviers proposés comme « privilégier le développement de la ressource collective » par le développement de la ressource collective, pour l'irrigation, et cela sans mener d'actions de limitation des projets de retenues individuelles, (à l'exception de ceux situés en amont des retenues collectives avec le levier 5), ne seront pas efficaces pour ne pas dégrader plus, voire essayer d'améliorer, l'état des eaux et des milieux aquatiques.

Globalement les actions sur le volet « quantité et ressource en eau » ne nous semblent pas donc pas assez ambitieuses pour avoir un impact positif sur les volets « qualité des eaux » et « milieux aquatiques » et donc répondre aux enjeux de la DCE/SDAGE Adour Garonne. Et cela malgré les leviers d'actions intéressants prévus dans les parties « qualité des eaux » et milieux aquatiques ».

La stratégie débouchera par la suite sur la rédaction d'un premier du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) au cours de l'hiver 2018-2019.

La stratégie du SAGE s'appuiera sur **10 objectifs principaux :**

Quatre d'entre eux concernent le **volet Quantitatif** :

- Améliorer la connaissance
- Réduire les déficits quantitatifs sur les cours d'eau non réalimentés
- Mettre en adéquation les usages avec les ressources disponibles
- Réduire les risques inondations et coulées de boues

Trois font référence aux **enjeux de Qualité :**

- Améliorer la connaissance et le suivi qualité des eaux
- Améliorer la qualité des eaux
- Réduire le phénomène d'érosion hydrique et son impact que la qualité des eaux

Un objectif répond à l'ensemble des enjeux du volet **Milieux aquatiques** :

- Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques

Enfin, un objectif concerne la Gouvernance :

- Mettre en œuvre la nouvelle gouvernance liée à la gestion du grand cycle de l'eau

Et le dernier l'animation et la communication :

• Animer, informer et communiquer pour accompagner les acteurs et usagers du bassin Dropt dans la mise en œuvre opérationnelle du SAGE.

(3) SAGE Dropt : concertation préalable du public : déclaration d'intention relative à cette procédure pour l'élaboration du SAGE

En application des articles L121-15-1 et suivants du code de l'environnement, un schéma d'aménagement et de gestion des eaux peut faire l'objet d'une procédure de concertation préalable visant à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de ce plan susceptible d'avoir un impact * sur l'environnement.

Cette procédure introduite par l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 vient s'ajouter à la procédure d'enquête publique dont le projet de SAGE doit faire l'objet en fin d'élaboration et avant son approbation par le Préfet.

Deux choix se sont offerts à la CLE :
- Choix n°1 : Un garant vient organiser la concertation sur la réflexion les enjeux et stratégie du SAGE,
- Choix n°2 : Soit une publication doit être faite, pendant 4 mois sur le site de la Préfecture pour avis sur le besoin d'une concertation préalable. Dans ce cas, là, si un besoin est avéré, le choix n°1 s'appliquera.

Le président de la CLE, considérant l'état d'avancement du projet, propose à l'assemblée d'accepter cette concertation préalable et de faire le choix n°2.
Il est précisé que cette concertation préalable est effective depuis le 17/09/2018 sur le site de la préfecture pendant 4 mois et sur le site Internet d'Epidropt.
La CLE a adopté à l'unanimité le choix n° 2.

La structure porteuse du SAGE a réalisé une déclaration d'intention relative aux modalités de concertation préalable qu'il souhaite, ou pas, mettre en

place, et la publier durant un délai de 4 mois. Au terme de ce délai, il met en oeuvre les modalités définies.

Les divers documents seront téléchargeables sur le site Internet d'EPIDROPT et le site de la préfecture du Lot et Garonne depuis le 17/09/2018 :

http://www.epidropt.fr/fr/actualite/article/sage-dropt-concertation.html

(4) Comité technique et rédaction

Un comité technique s'est déroulé le mardi **29 mai 2018 à 9h30** dans les locaux d'Epidropt pour travailler sur la stratégie du SAGE Dropt.

Un deuxième comité technique s'est déroulé **le mercredi 19 septembre 2018 à 9h30 à la salle de l'Orangerie à Agen.** Ce comité a permis d'expliquer le contenu du PAGD et les diverses étapes pour l'élaboration de ce document.

Trois comités de rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) se sont déroulés en 2018 :

-l'un le 07 novembre 2018 à Agen (DDT 47) pour rédiger le volet quantitatif

-l'autre le 27 novembre 2018 à Agen (DDT 47) pour rédiger le volet qualité

-l'autre le 11 décembre 2018 à Agen (DDT 47) pour rédiger le volet milieux aquatiques.

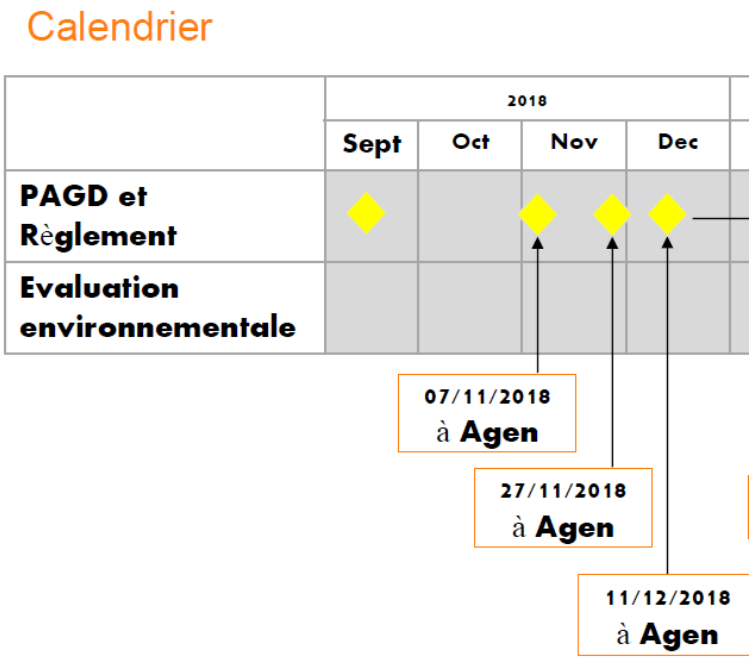

e) Glossaire SAGE

A la demande du président de la CLE, un lexique avait été élaboré par l'animateur SAGE en 2015, ce glossaire a été validé par la CLE du 17/02/2017.

f) Film de promotion de la vallée du Dropt

Le comité syndical ayant décidé de réaliser un film visant à promouvoir le bassin versant du Dropt, un appel à concurrence a été lancé du 7 février au 9 mars 2017.

PIXIMOVIE a réalisé une trame narrative du film sous forme d'un **carnet de voyage par une jeune journaliste** qui avec passion nous fait **découvrir la vallée du Dropt** comme un sujet d'investigation. Nous suivons ce personnage dans ses pérégrinations au volant de sa 4 L Renault.

Le syndicat EPIDROPT a présenté le jeudi 21 juin 2018 à l'espace culturel d'Eymet le film "le voyage de Laura" sur la vallée du Dropt de sa source jusqu'à la confluence à la Garonne en présence du président du département de la Dordogne M Germinal PEIRO et les élus du bassin versant du Dropt.

L'objectif de ce film est de promouvoir la richesse, la diversité des paysages de la vallée du Dropt avec le fil conducteur du Dropt.

Afin de faciliter l'appropriation du film pour chaque territoire du bassin versant, il a été découpé en six épisodes.

Le film long: Le voyage de Laura

1er épisode: De la source à Fage Haute

2ème épisode: Villeréal, Castillonnès et Issigeac

3ème épisode: Le Dropt sauvage

4ème épisode: Le Pays d'Eymet

5ème épisode: Le Pays de Duras

6ème épisode: Sauveterre de Guyenne et Casseuil

Le coût du film s'est élevé à 34 037 € HT.

Le film a été diffusé dans les salles locales de cinéma (Castillonnès, La Réole, Eymet…).

Ils sont téléchargeables via le lien suivant :

http://www.epidropt.fr/fr/actualite/article/film-de-la-vallee-du-dro.html

4. Déménagement d'EPIDROPT

Le déménagement s'est déroulé fin février 2018. Le syndicat s'est installé dans les locaux de la Communauté de Communes Portes Sud périgord (CCPSP), pôle des services publics au 1er étage.

La nouvelle adresse est la suivante :

EPIDROPT

23 Avenue de la Bastide (1er étage du pôle des services publics)

24500 EYMET

5. GEMAPI : EPIDROPT

L'animateur SAGE a élaboré un projet de statuts d'Epidropt avec un règlement intérieur pour les 3 commissions territoriales : Dropt aval, Dropt amont et Vignague qui remplaceront les 2 syndicats de rivière : Syndicat Mixte du Dropt aval et Syndicat Mixte du Dropt amont.

Deux réunions techniques se sont déroulées en 2018 pour la construction des futurs statuts d'Epidropt :

- **L'une le lundi 25 juin 2018 avec la DDT 47**
- **L'autre le lundi 17 décembre 2018 à 9h30 dans les locaux d'Epidropt avec les 3 départements et la DDT 47.**

L'évolution du syndicat mixte Epidropt vers un statut EPAGE, entrainera la création d'un syndicat unique sur le bassin versant du Dropt avec les affluents de Garonne.

La représentativité de ces syndicats sera conservée par la constitution de 3 commissions territoriales (Dropt amont, Dropt médian, Dropt girondin) qui organiseront chaque année le programme de travaux sur leur territoire.

6. GEMAPI : Changement de statuts des 2 syndicats

Le Syndicat Intercommunal du Dropt Amont et le syndicat mixte du Dropt aval doivent donc mettre en conformité leurs statuts avec le nouveau périmètre du syndicat et les nouvelles compétences GEMAPI et hors GEMAPI.

L'animateur SAGE a effectué la modification des statuts pour le compte des 2 syndicats de rivière.

Les Communes et Communautés de communes ont été consultées (3 mois de consultation) au cours du premier trimestre 2018.

Pour le **Syndicat Mixte du Dropt amont**, la modification des statuts avec la compétence GEMAPI et les missions hors GEMAPI a été arrêtée **par les 2 préfets le 10 avril 2018 pour le préfet de la Dordogne et le 18 avril 2018 pour le préfet de Lot et Garonne.**

Pour le **Syndicat Mixte du Dropt aval**, la modification des statuts avec la compétence GEMAPI et les missions hors GEMAPI n'a pas été arrêtée par les 3 préfets. Nous sommes dans **l'attente d'un retrait de la délibération de la commune de Monprimblanc** (délibération prévue au cours du premier trimestre 2019) pour une **signature des 3 préfets au cours du premier trimestre 2019.**

Cette étape reste transitoire dans l'attente de la fusion du syndicat mixte Dropt Amont, du syndicat mixte Dropt Aval et d'EPIDROPT.

7. Maison de la rivière Dropt

Un bâtiment privé de 300 m² au sol, situé au bord du Dropt à Eymet, va être acheté par le syndicat EPIDROPT (montant d'achat 35 000 €) pour réaliser une Maison de la rivière et implanter les locaux administratifs. Cela a nécessité des échanges avec le frère du propriétaire le 15/11/2017, car celui-ci vit aux Etats-Unis.

La Maison de la Rivière, avec **son musée** et par **ses animations** aura pour mission de faire découvrir le monde de l'eau douce et l'histoire de cette rivière liée à la navigation. Elle sera située sur l'ancien port d'Eymet. (cf. photo page suivante)

Le bâtiment est situé en zone inondable. Un PPRI a permis de fixer la côte centennale. (cf. schéma ci-après)

Le seuil du garage est à 45.18 m NGF, seuil entrée moulin : 44,50 m NGF, le niveau bas plancher : 45.20 m NGF, le PPRI avec la crue centennale : 47.20 m NGF.

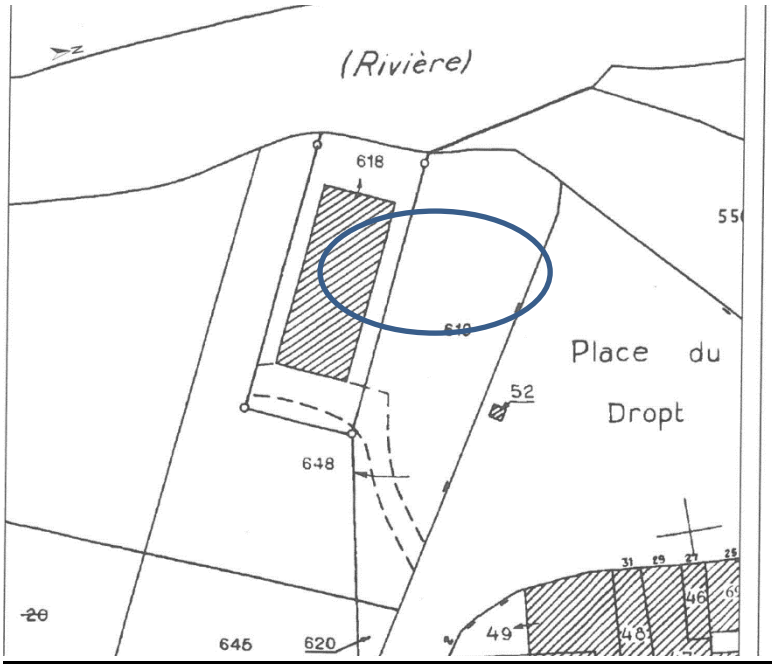

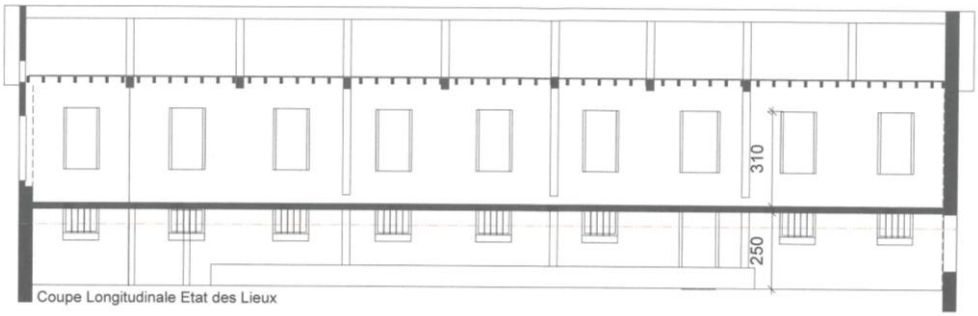

Coupe Longitudinale Etat des Lieux

Coupe Transversale

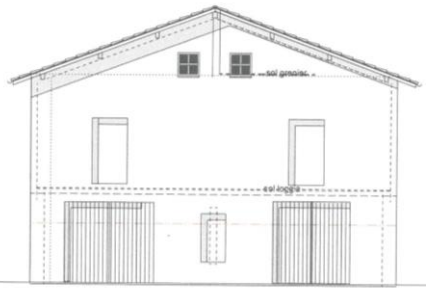

Façade Est

Suite à la rencontre du Service Urbanisme de la DDT 47 le 18/12/17, EPIDROPT a effectué une demande de Certificat d'Urbanisme pour son projet de la Maison de la rivière.

Le certificat d'urbanisme b déposé à la mairie le 23 janvier 2018, a reçu un avis favorable le 18 mars 2018. Il précise une partie des prescriptions à respecter.

Le compromis de vente a été signé par le vice-président d'Epidropt le 6 juillet 2018, en l'étude de Maître SAURS à Marmande. L'acte définitif a été signé le 13 septembre 2018 par le président d'Epidropt.

Le lancement de l'étude de définition du projet de maison de la rivière s'est déroulé le lundi 17 décembre 2018 à Eymet avec le COPIL et le bureau d'étude Au Fil du Temps.

En parallèle, l'architecte réalisera un avant-projet architectural.

Ces études bénéficient d'un plan de financement avec 80% de subventions (Fonds LEADER du Pays du Grand Bergeracois) qui a été présenté au GAL Bergeracois le 10/07/2018.

8. Site internet EPIDROPT

Le site Internet a été réalisé par l'animateur SAGE avec l'appui du Centre de Gestion du Lot et Garonne.

Le site Internet est consultable via le lien suivant :

http://www.epidropt.fr/

L'animateur SAGE a actualisé le site Internet au cours de l'année 2018 avec de nombreuses actualités :

- SAGE Dropt - Concertation préalable du public : Déclaration d'intention relative à cette procédure pour l'élaboration du SAGE Dropt,
- Film de la vallée du Dropt
- La Stratégie du SAGE Dropt validée
- Projet de maison du Dropt

9. Rehausse du barrage Brayssou

EPIDROPT a réalisé une rehausse de 80 cm de la ligne d'eau pour le Brayssou soit 450 000 m3 supplémentaire.

Dans le cadre des mesures compensatoires, un plan de gestion a été mis en place pour le suivi des milieux et espèces.

a) Plan de gestion du lac du Brayssou

Conformément à l'arrêté de dérogation d'espèces protégées, Epidropt a mandaté le bureau d'étude Biotope pour la réalisation du Plan de Gestion du Brayssou.

Deux sites ont été choisis pour la mise en œuvre de ces mesures à proximité immédiate du lac de Brayssou. Le premier est localisé sur les coteaux calcaires situés au nord du lac, le second au sein d'une prairie humide au niveau de la queue du lac.

L'objectif du plan de gestion est de proposer des modalités de gestion adaptées au sein de ces parcelles de manière à améliorer la qualité des habitats présents pour les espèces concernées par la compensation à savoir :

- Damier de la Succise (Euphydryas aurinia) : espèce « parapluie » des milieux ouverts et semi-ouverts ;

- Jacinthe romaine (Bellevalia romana) ;

- Fritillaire pintade (Fritillaria meleagris).

Par ailleurs, des suivis relatifs aux espèces d'amphibiens, des zones humides et de l'avifaune sont également prévus pendant 25 ans afin d'évaluer l'influence de la rehausse du niveau des eaux et des nouveaux cheminements sur le cycle biologique de ces espèces.

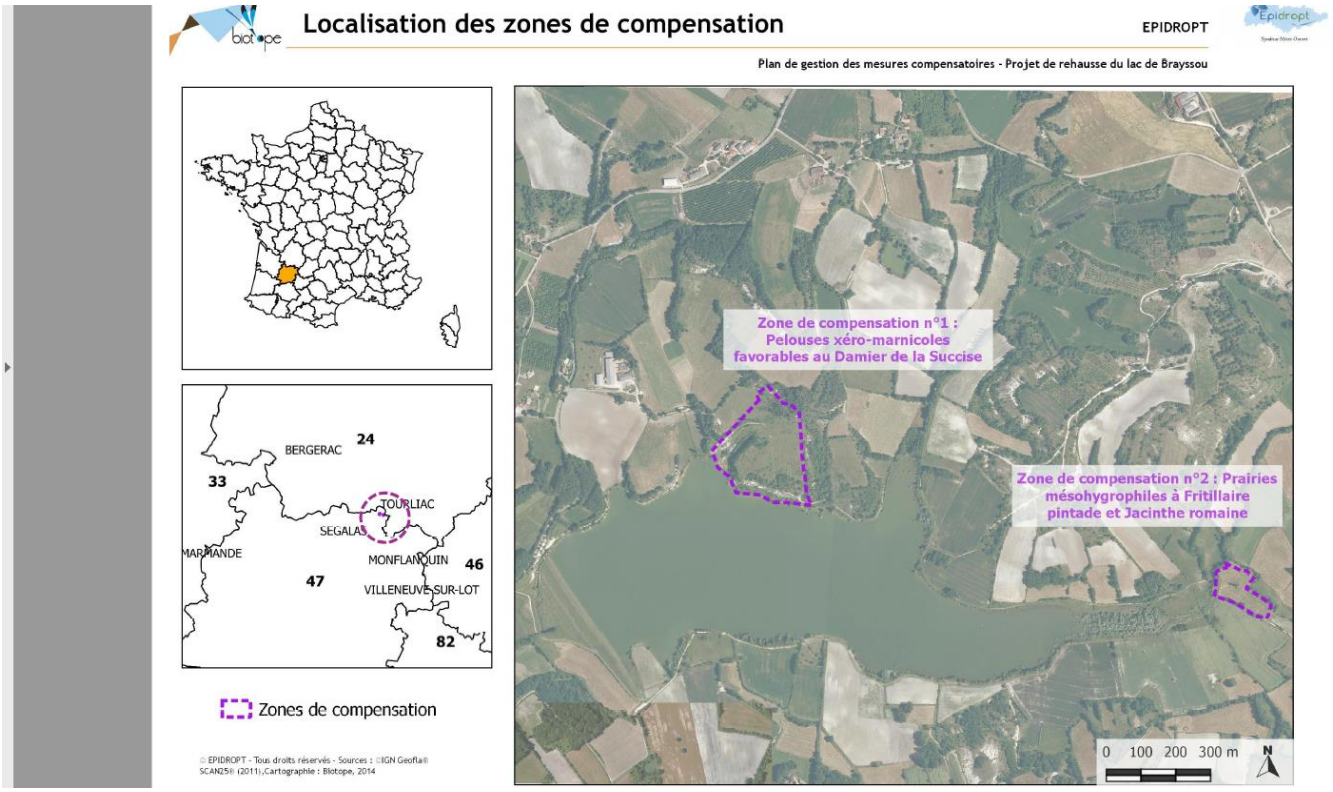

Les objectifs du plan de gestion sont les suivants :

- **Fauche extensive des Pelouses xéro-marnicoles** favorables au Damier de la Succise

- **Pâturage extensif**

- **Débroussaillage**

- **Mise en place d'hibernaculum**

En parallèle, un suivi du Damier de la Succise, des amphibiens, de l'avifaune et de flore patrimoniale avec ses habitats sera effectué avec une certaine fréquence.

L'entretien des pelouses sèches a été effectué en Régie (secteur 1, débroussaillage n+0 en vert hachuré) par l'agent du syndicat mixte du Dropt aval et 2 stagiaires entre mi-octobre et mi-novembre 2018.

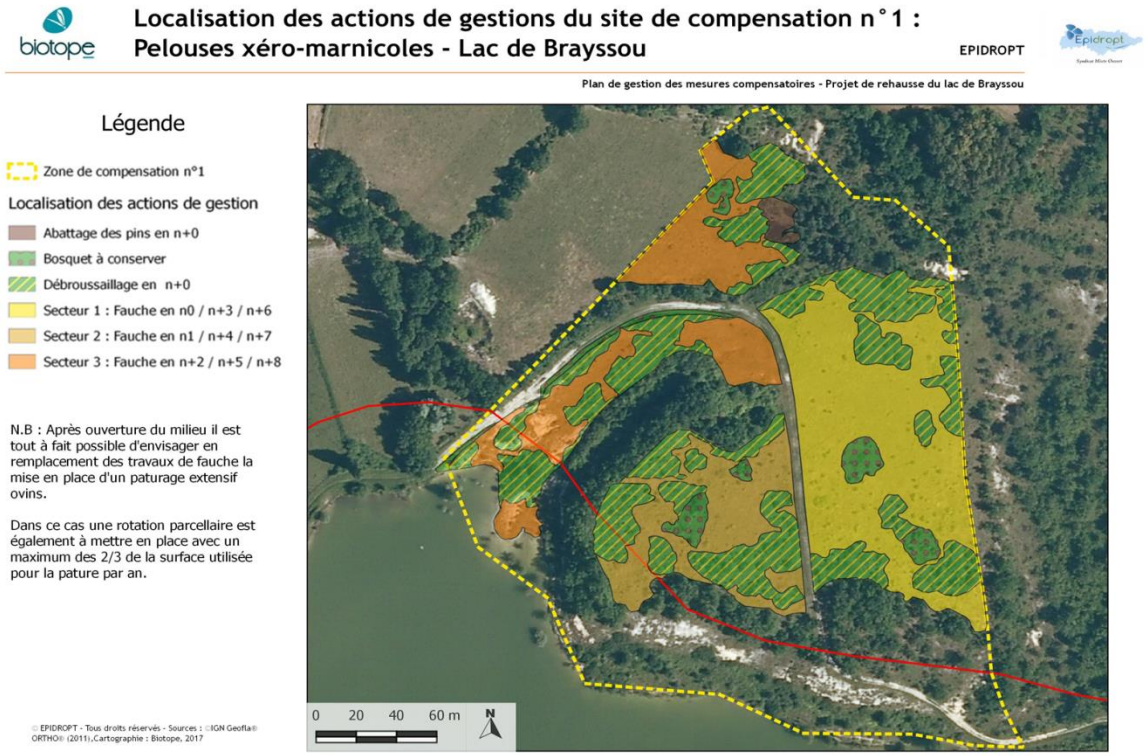

Une réunion de présentation du suivi et du plan de gestion s'est déroulée le 23 août 2018 avec les services de l'Etat (DDT 47 et DREAL) , les élus d'Epidropt concernés.

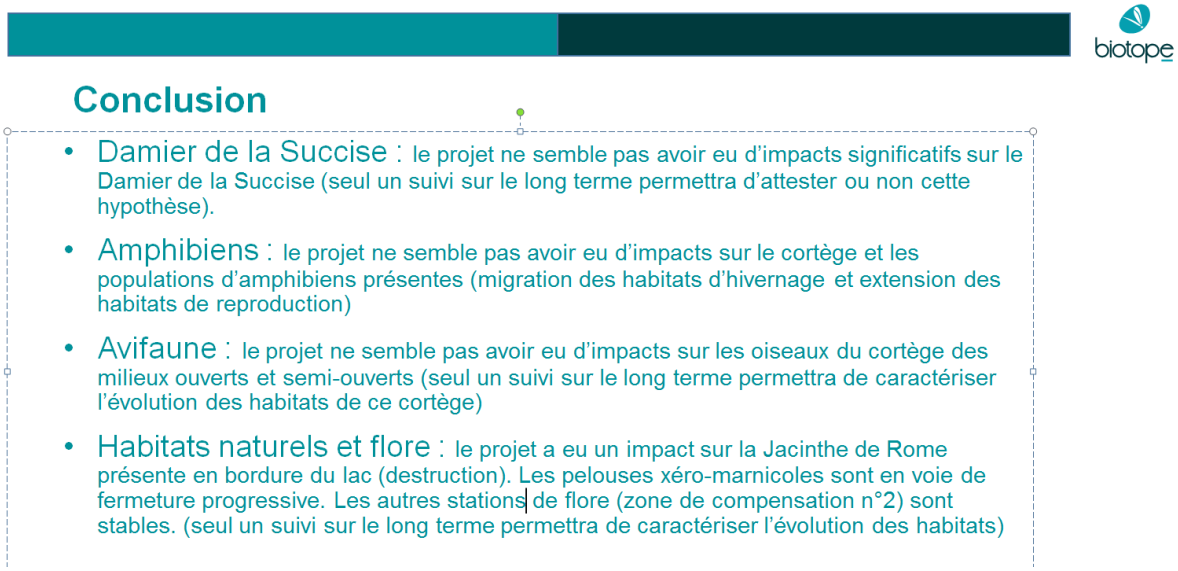

Avant fauche et débroussaillage

Après fauche et débroussaillage

b) Suivi de la qualité des eaux des barrages du Brayssou et des Graoussettes

Dans le cadre du projet de rehausse des retenues, les services de l'Etat avaient demandé qu'un suivi de la qualité des eaux soit effectué en amont et en aval des barrages du Brayssou et des Graoussettes et sur la conduite de restitution au lieu-dit Coutalous.

Ce suivi a été effectué par le Département de Lot et Garonne en 2018. Les données n'ont pas été transmises à ce jour à EPIDROPT.

10. Suivi du programme de travaux rivière

M BOUSQUET Alexandre bénéficie de l'aide de l'animateur SAGE pour le montage et la mise en œuvre des programmes de travaux.

L'animateur SAGE apporte un appui au technicien de rivière lors de l'analyse des offres des programmes de travaux rivière et l'accompagne lors de conflits sur le terrain notamment avec des riverains.

11. Plan de gestion de la Zone Humide d'Issigeac

La validation du plan de gestion a eu lieu le 15 septembre 2016 à Issigeac.

La commune d'Issigeac a souhaité porter l'aménagement de la zone, une partie du plan de gestion sera portée par le syndicat mixte du Dropt aval avec l'appui technique d'EPIDROPT.

La commune d'Issigeac a **sollicité fin 2017 l'Agence de l'eau** pour le financement de diverses actions du plan de gestion :

- **Création d'un réseau de haies : 15 000 € HT**
- **Réalisation de 3 mares connectées au réseau de fossés : 5 000 € HT**
- **Nettoyage du ruisseau du Capitaine et des fossés du site : 1 680 € HT**

- **Fourniture et pose d'un platelage pour la protection de la Zone Humide : 69 428 € HT**

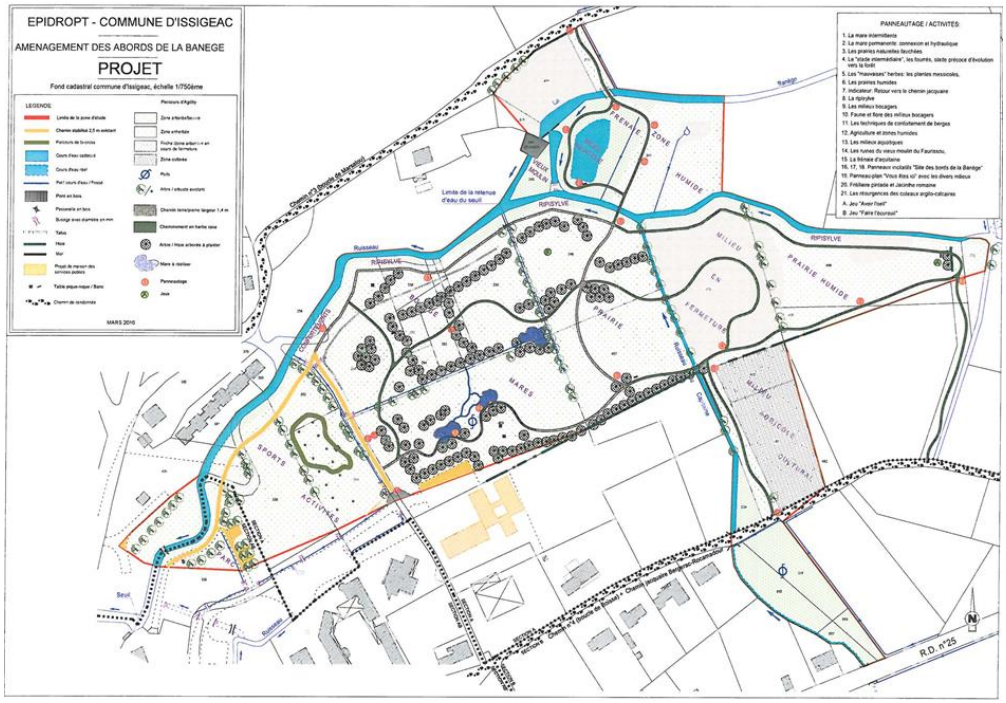

Durant l'année 2018, un accompagnement a été apporté à la municipalité d'Issigeac sur la mise en place du plan de gestion sur les zones humides de la Banège.

En effet, les actions prévues dans le plan de gestion ont été priorisées et le dossier de demande de subvention a pu être construit avec l'assistance technique d'EPIDROPT. Un accompagnement a pu être apporté également lors de l'élaboration des cahiers des charges pour les entreprises. Une partie des opérations prévues en régie ont pu être réalisées par la municipalité (fauche, réouverture de milieux en cours de fermeture…).

Les travaux de réouverture manuelle d'un cheminement sur les bords de la Banège, ont pu être réalisés avec des jeunes présents sur Issigeac dans le cadre d'échanges internationaux (Amérique du sud, Russie, Europe…).

Après une explication du contexte et des enjeux de ce plan de gestion, ils ont pu réaliser une ouverture du cheminement encadré par le technicien rivière d'EPIDROPT et l'agent du Syndicat mixte du Dropt aval.

La création du réseau de mares a pu être également réalisée par la commune et l'installation du platelage bois est en cours.

Création des mares et mise en place du platelage bois:

Un accompagnement a pu être également apporté sur l'animation foncière des parcelles en rive droite de la Banège, qui sont depuis peu, propriétés de la commune d'Issigeac.

Les plantations des hélophytes (sur les mares) et des haies champêtres sont prévues pour ce début d'année 2019.

Globalement, l'ensemble des actions d'aménagement du site sont en cours et/ou terminées. Il paraît donc urgent de prévoir un réseau de panneautage d'informations minimum, afin d'alerter toutes les personnes fréquentant le site des enjeux environnementaux de ces parcelles, en particulier pour la Jacinthe de Rome et la Fritilliaire Pintade. Un accompagnement des partenaires financiers sur ces panneaux semble essentiel pour valoriser ce site unique, pour le bassin versant du Dropt et ses alentours, et enclencher des animations pédagogiques.

12. Natura 2000

a) Point sur Natura 2000

Aucune réunion s'est déroulée en 2018, sauf des échanges avec l'animateur Natura 2000 et la rencontre de 2 propriétaires souhaitant être conseillés sur des travaux le long des cours d'eau.

13. 5 lacs de réalimentation

a) Entretien du chemin de ronde et abords

La consultation des entreprises a été effectuée à partir de la cartographie de l'entretien du pourtour de chaque lac réalisée par l'animateur SAGE. Un passage complet (chemin et abords) a été effectué sur les 5 lacs.

Un parcours VTT a été mis en place avec le CREPS de Bordeaux autour du lac des Graoussettes et sur le lac du Lescourroux.

b) Présence de cyanobactéries

Le lac du Lescourroux a fait l'objet d'une attention particulière au cours de fin octobre 2018 suite à une suspicion de cyanobactéries. L'affiche ci-dessous a été posée autour du lac.

Risque sanitaire :
Suspicion de cyanobactéries
Contact avec l'eau INTERDIT

Les cyanobactéries font suite à une réaction naturelle et ont un rôle important dans l'écosystème. Cette interdiction relève d'un principe de précaution. En raison des réactions chimiques et des toxines qu'elles peuvent produire, celles-ci peuvent s'avérer dangereuses.

Une grande vigilance doit être portée aux enfants ainsi qu'aux animaux domestiques.

c) Renouvellement de la DSP : suivi qualité des eaux des lacs de réalimentation

Dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public (expiration au 31/12/2017), Epidropt a réalisé un audit technique et financier des 5 ouvrages gérés actuellement par la CACG. Le bureau d'étude IRH a effectué cet audit le 07/08/17. Une présentation de cet audit financier et technique s'est déroulée avec le bureau d'Epidropt le 26/10/17.

Une commission DSP s'est réunie le 14/12/17 et a émis un avis favorable sur le projet d'avenant de 336 jours, soit jusqu'au 2 décembre 2018. Celui-ci permettra de dégager du temps pour la sortie de fin de contrat et la réalisation des travaux par le délégataire actuel.

Sept réunions ont eu lieu en 2018 pour le renouvellement de la DSP (le 01/02/2018, le 15/05/2018, le 27/06/2018, le 26/07/2018, le 20/08/2018, le 10/09/2018, le 01/10/2018). Le nouveau contrat sera signé **début 2019 pour une durée de 15 ans.**

La nouvelle Délégation de Service Public prévoit **un suivi de la qualité des eaux de restitution pour le Brayssou, le Lescourroux et la Nette sur 7 paramètres déclinés page suivante et un suivi renforcé de la qualité des eaux.**

➔ **Le protocole**

Le suivi de la qualité des eaux de restitutions proposé porte sur les 7 paramètres déclinés dans le tableau suivant :

Paramètres suivis	Lieux de mesures		Périodicité
	Systématique	Supplémentaires (stations aval)	Modulation temporelle
Température pH Conductivité Ammonium [O2 dissous] Taux de saturation en O2 dissous (%) Turbidité	Station S1. Pied de barrage.	Stations S2 et S3. Le suivi de ces stations dépendra des valeurs relevées en pied de barrage.	Les prélèvements seront organisés de la manière suivante : • Tournée 0 : 2 semaines ou 1 semaine avant le début des lâchers • Tournée 1 : au cours de la semaine des premiers lâchers • Tournée 2 : 2 semaines après la tournée 1 • Tournée 3 : 3 semaines après la tournée 2

Ces paramètres offrent une indication usuelle et pertinente de la caractérisation de l'état physico-chimique des eaux restituées.

La proposition de répartition des tournées permet d'appréhender au mieux l'impact des retenues en se focalisant sur la phase la plus sensible qui correspond à l'exploitation.

Ainsi, annuellement,

- la tournée 0 constitue un état 0 avec généralement une analyse de la qualité du débit réservé ;
- la tournée 1, réalisée au cours de la semaine des premiers lâchers, permet d'évaluer la qualité des eaux au moment où le débit restitué peut engendrer un pic d'emport de Matières en Suspension (MES), une baisse de la concentration en oxygène dissous et une augmentation de la concentration en ammonium ;
- les tournées 2 et 3 permettent d'évaluer cet état physico-chimique des eaux au fil de l'exploitation.

Concernant les ouvrages pour lesquels il apparait pertinent de mettre en œuvre ce suivi de juin à septembre,

- **Brayssou,** pour le Dropt amont avec un barrage à prise étagée,
- **Lescourroux,** pour le Dropt aval,
- **Nette.**

Identifiants des stations de prélèvements	Localisation
S1	Aval immédiat de la retenue
S2	Entre 500 m et 1 km en aval de la retenue
S3	2 km en aval de la retenue

Tableau 1 : Répartition des points de prélèvements en aval des 5 retenues.

En complément de ce suivi ponctuel, un suivi renforcé sera effectué de la manière suivante (Oxygène et température).

Le suivi renforcé de la qualité des eaux

Au plan technique

Elle vient compléter notre offre de base de **suivi ponctuel** de la qualité des eaux de restitution, avec la mise en place de sondes de mesures en continu de l'oxygène dissous. La mesure en continu de la concentration en oxygène dissous en amont et en aval de la confluence. Ces résultats permettent ainsi de traduire finement l'impact de la retenue sur le réseau hydrographique au regard de ce paramètre.

La position des sondes proposée est la suivante :

- ⇨ *une sonde en amont immédiat de la confluence Brayssou/Ganne et une sonde en aval immédiat de la confluence Brayssou/Ganne, pour* permettre d'estimer le pouvoir d'enrichissement en oxygène dissous des eaux de restitution de chacune des deux retenues à plus de 500 mètres en aval du pied de barrage.
- ⇨ *une sonde à l'amont immédiat de la confluence du Lescourroux avec le Dropt, et une sonde en aval immédiat de la confluence du Lescourroux avec le Dropt.*

d) Etude de danger du lac du Lescourroux

Le bureau d'étude retenu pour l'étude de danger du Lescourroux est la CACG pour un montant de 20 222 € HT. Une présentation de l'EDD a été réalisée aux élus le 3 juillet 2018 et envoyé à la DREAL Nouvelle Aquitaine pour instruction.

L'étude est considérée comme incomplète car le diagnostic exhaustif n'a pas été réalisé, ne respectant pas le décret numéro 2015-526 du 12 mai 2015 et visé dans l'arrêté préfectoral du 01/12/2017.

A ce jour, le comité syndical ne souhaite pas engager de dépenses supplémentaires.

e) Panneaux d'interprétation au lac du Lescourroux

Le syndicat EPIDROPT a réalisé et installé des panneaux de découverte expliquant le fonctionnement d'un bassin versant, du système réalimenté et du lac du Lescourroux. Les 3 panneaux ci-dessous ont été posés autour du lac du Lescourroux

Ruisseaux, rivières et lacs

« Pour aménager un lac de retenue, il est nécessaire de prendre en compte la manière dont s'écoule l'eau de ruissellement et l'eau des rivières dans le paysage. »

Welcome to Lescourroux
Man-made in the nineties for irrigation purposes, the 112-hectare Lescourroux Lake is situated on the cusp between the Dordogne and the Lot et Garonne and is a wonderful site for bird-watching.

Le bassin versant du Dropt

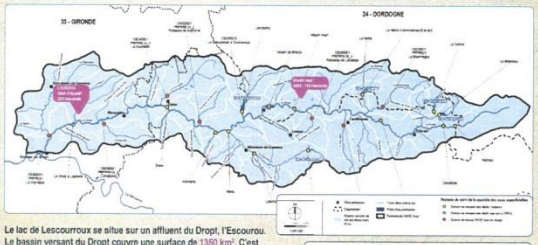

Le lac de Lescourroux se situe sur un affluent du Dropt, l'Escourou. Le bassin versant du Dropt couvre une surface de 1350 km². C'est l'ensemble du territoire qui recueille l'eau (eau de pluie, eau de ruissellement...) pour la concentrer dans cette rivière et dans ses affluents.

Pour gérer l'eau de ce bassin, il est important d'avoir une vision d'ensemble. Tous les acteurs, leurs actions et les usages de l'eau ont une influence sur l'ensemble de ce territoire. Par exemple, une pollution ou un déficit en eau en amont du bassin peut se retrouver en aval.

Le fonctionnement du Dropt

Le Dropt autrefois

Depuis longtemps, le Dropt connaît des variations de niveaux et de débits lors des différentes saisons. Parfois capricieux lors de crues hivernales, il a toujours subit une alimentation insuffisante à d'autres saisons comme le confirme cette description du 19e siècle :

" Le Dropt, que trop peu de belles sources vivifient, est lent, lourd et sans clarté "

(Dictionnaire géographique et administratif de la France - édition de 1863)

Le Dropt aujourd'hui

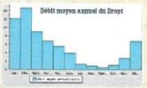

En observant, les mesures effectuées depuis 1970, on s'aperçoit que le Dropt se caractérise par un régime hydrologique marqué par de fortes variations : de hautes eaux durant l'hiver et des étiages souvent sévères pendant 4 mois entre juillet et octobre.

Pour compenser ces déficits et soutenir l'étiage du Dropt un aménagement du bassin a été réalisé avec la création sur les affluents de 5 lacs réservoirs d'une capacité totale de 18,1 millions de m³.
- lac du Braysou (56 ha, 3 millions de m³),
- lac de la Gamne (35 ha, 1,6 million de m³),
- lac de la Nette (27 ha, 1,2 million de m³),
- lac de Grisounettes (36 ha, 1 million de m³)
- lac du Lescourroux (112 ha, 8,3 millions de m³).

Quand l'eau est relâchée du barrage de Lescourroux pour soutenir le Dropt, à ton avis combien de temps* met-elle pour arriver jusqu'à Lochous (50 km) ?

a. entre 48 et 72 heures
b. une semaine
c. 3 mois

* Ce temps de transfert peut être influencé par les manœuvres intempestives des vannes des moulins et devenir plus long.

FINANCEURS ET PARTENAIRES
Réalisation : Bureau d'étude Au Fil du Temps www.aontier-interpretation.com

Epidropt

Le barrage du Lescourroux

« Ce barrage a été conçu pour l'irrigation (70 %) et le soutien d'étiage du Dropt (30%). Il est constitué d'un remblai en terre qui retient l'eau et crée un réservoir. »

Welcome to Lescourroux
Man-made in the nineties for irrigation purposes, the 112-hectare Lescourroux Lake is situated on the cusp between the Dordogne and the Lot et Garonne and is a wonderful.

Le fonctionnement du barrage

L'eau (1) provient du ruisseau l'Escourou et de ses affluents.

L'eau passe tout d'abord par le petit lac (2). Il joue le rôle de décanteur : les sédiments contenus dans l'eau s'accumulent en partie dans le fond.

Le déversoir de la digue (3) permet le passage de l'eau du petit lac vers le grand lac.

Le grand lac (4) a une aire de 113 hectares. Cette superficie peut atteindre 126 hectares au niveau maximal exceptionnel. Cette variation des niveaux d'eau selon les saisons et les conditions climatiques découvre parfois les berges : le marnage annuel maximal est de l'ordre de 22 mètres.

Le barrage construit en terre (5) retient l'eau. Il atteint une hauteur de 19 m.

À cet endroit du barrage l'eau passe dans la prise d'eau (6) puis dans une conduite souterraine.

L'eau est restituée au Dropt par la vanne de vidange (7). Cette vanne est dite « à jet creux » : l'eau arrive sur un cône pour être éclatée et oxygénée avant de revenir dans la rivière.

Si le niveau de la retenue augmente, l'eau passe sur le déversoir puis dans un canal en béton appelé évacuateur de crue (8).

Coupe de la digue du barrage dans l'axe de la galerie

La retenue en chiffres

- Hauteur du barrage : 19 m
- Longueur : 540 m
- Altitude de la crête : 64,91 m
- Volume du grand lac : 9 millions de m³
- Volume du petit lac (décanteur) : 300 000 m³
- Surface de la retenue : 112 ha
- Surface du bassin versant du barrage : 48 km²
- Année de mise en service : 1985

Au revoir du barrage en terre, un filtre est installé, à ton avis, pour quelle raison ?

a. pour gêner les éventuelles infiltrations d'eau qui pourraient fragiliser le barrage.
b. pour dégager les mauvaises odeurs
c. pour aérer la terre pour les vers de terre

FINANCEURS ET PARTENAIRES
Réalisation : Bureau d'étude Au Fil du Temps www.aontier-interpretation.com

Epidropt

Le montant des 3 panneaux avec pose s'élève à 7 020 € TTC avec un financement de l'Agence de l'eau Adour Garonne à 50%.

f) Panneaux de sécurité des 5 lacs de réalimentation

22 panneaux d'une dimension de 65*50 cm ont été posés par l'employé du Syndicat mixte du Dropt aval sur les 5 lacs de réalimentation.

Le coût d'achat des panneaux est de 1798.10 € TTC.

g) Etude de danger des lacs de la Ganne et de la Nette

Les études de danger ont été lancées le 10 janvier 2018 et les dossiers de consultation des entreprises réalisées par l'animateur SAGE. Une réunion s'est déroulée **le 07/09/2018 à rives avec le bureau d'étude ISL.**

Même problématique que pour le lac du Lescourroux, le courrier de la DREAL du 2 novembre s'appliquera aussi pour ces deux lacs.

Les études de danger des barrages de la Ganne et de la Nette vont présenter le même problème que le barrage du Lescourroux, puisqu'elles ont été lancées le 6 juin 2018, et que le diagnostic exhaustif de l'état des ouvrages, prévu par le décret numéro 2015-526 du 12 mai 2015 et visé dans l'arrêté préfectoral du 01/12/2017, relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques n'est pas prévu dans l'étude en cours.

Ainsi Epidropt doit se mettre en conformité et présenter une étude de danger qui corresponde à la norme de l'arrêté du 3 septembre 2018 et du décret du 12 mai 2015.

Pour les lacs de la Ganne et de la Nette, il conviendrait de vérifier la hauteur de la digue et donc leur classification (classe B ou classe C) par la confection de plans de récolement, ce qui déterminera si l'étude de danger est nécessaire ou pas.

h) Classement et Inspection des ouvrages Nette, Ganne, Lescourroux

L'Inspection des ouvrages par la DREAL s'est déroulée le 16/10/18 pour la Nette.

14. Partie administrative d'EPIDROPT

L'animateur SAGE a participé à l'élaboration des rapports, compte-rendus et délibérations des 4 comités syndicaux d'EPIDROPT (22/02, 05/04, 21/09 et 21/12) pour la mission commune, les 3 autres missions optionnelles (mission à caractère optionnel 1 : Aménagement du bassin versant du Dropt, mission à caractère optionnel 2 : Gestion de la réalimentation des cours d'eau du bassin versant du Dropt, mission à caractère optionnel 3 : Réalisation des ouvrages de réalimentation et des ouvrages de gestion quantitative).

Le budget prévisionnel 2018 a été préparé par l'animateur SAGE ainsi que le Compte Administratif 2017 (CA 2017).

Il assure le suivi des dossiers de subventions.

15. Partie administrative du syndicat mixte du Dropt aval et Syndicat intercommunal du Dropt amont

L'animateur SAGE participe à l'élaboration des rapports, compte rendus, délibérations des comités syndicaux pour le compte des syndicats de rivière membre. Il prépare le Budget Prévisionnel 2018 sur la base du programme de travaux travaillé puis validé par les élus et a vérifié le Compte Administratif 2017.

Il suit les dossiers de subventions.

Il présente également à chaque comité syndical l'état d'avancement du SAGE Dropt.

16. Renouvellement des conventions de gestion piscicoles Fédérations de pêche 47 et 24, et convention de protection de la faune sauvage de la Fédération de chasse 47

Les conventions de gestion piscicoles (Brayssou, Ganne, Nette, Graoussettes et Lescourroux) ont été partagées avec les 2 fédérations de pêche 24 et 47 et signées le 13 avril 2018.

L'activité float-tube a été autorisée sur les lacs de la Nette, des Graoussettes et du Lescourroux.

La convention de protection de la faune sauvage pour les lacs du Brayssou et de la Ganne a été signée le 20 avril 2018 avec la fédération de chasse 47.

17. Autres Réunions en 2018

Les autres thématiques auxquelles l'animateur SAGE/ Directeur a participé sont les suivantes :

- Le PAR Nitrates Agricoles le 26/01/2018
- Réunion PLUi Réolais en Sud Gironde le 29/01/2018, le 29/03/2018, le 06/11/2018
- Réunion SCOT du Pays du Grand Bergeracois le 08/02/2018 et le 05/06/2018 (commission Trame verte et bleue
- Réunion PLUi Haut Agenais Périgord le 15/02/2018, le 13/12/2018
- Réunion Commission locale du Dropt le 01/02/2018
- Réunion avec la maire de Lavalade (adhésion au SM Dropt Amont) le 02/02/2018
- Réunion sur la récupération des coûts durables le 20/02/2018
- Réunion PAOT le 22/03/2018 à Agen
- Réunion avec le sous-préfet de Marmande au lac du Lescourroux le 25/04/2018
- Réunion Schéma eau potable de la Dordogne le 26/04/2018
- Forum de l'eau à Estillac le 31/05/2018
- Réunion avec la mairie de Caudrot : inondation du lotissement par le Beaupommé le 04/06/2018
- Babyski et Tour de bouée les weekends du 02-03/06/2018 au lac du Lescourroux et le 9-10/06/2018 au lac de la Ganne
- Réunion bilan du suivi qualité des cours d'eau CD 33 le 14/06/2018
- Journée de formation Flore avec le CBNSA le 20/09/2018
- Séminaire SAGE le 24-25/09/2018 à ORLEANS
- Réunion Etat des lieux SDAGE le 19/11/2018 à Agen
- Réunion PLUi Eymet le 22/11/2018
- Réunion avec le SIABVO à Arbis le 05/12/2018
- Réunion terrain cartographie des Cours d'eau le 06/12/2018
- Journée de présentation du lac du Lescourroux et des enjeux du SAGE à l'école Bordeaux Sup Agro le 07/12/2018
- Réunions des divers comités syndicaux : Syndicat intercommunal Dropt amont et syndicat mixte du Dropt aval

III.Perspectives pour l'année 2019

- **Recrutement d'un technicien rivière : Zones humides, agricoles et Natura 2000 avec inventaire des zones humides en Gironde et Lot et Garonne (Dropt amont)**
- **Etude de la continuité écologique du Dropt domanial : travaux au seuil de Casseuil**
- **Participation au travail du technicien rivière pour la mise en œuvre du PPGCE sur les cours d'eau et de la DIG transitoire**
- **Suivi de l'étude du PPGCE pour le compte du Syndicat Mixte du Dropt amont et le syndicat mixte du Dropt aval**

PHASE 3- Elaboration du PPGCE

PHASE 4 : Déclaration d'Intérêt Général

- **Lancement de l'étude PPGCE pour les affluents de Garonne**
- **Réalisation du BP 2019 et du CA 2018 avec comptabilité analytique (GEMAPI, hors GEMAPI), et des notes et comptes rendus d'EPIDROPT et des 2 syndicats de rivière (SM Dropt amont et SM Dropt aval)**
- **Validation des nouveaux statuts du SM Dropt aval et d'Epidropt (EPAGE) avec les EPCI à FP et fusion des 3 syndicats au 1er janvier 2020**
- **Finalisation de l'étude de définition de la maison de la rivière à Eymet (avant-projet architectural et scénographique)**
- **Lancement de la maitrise d'œuvre de la maison de la rivière et du projet scénographique**
- **Participation aux réunions de la Commission Locale de Gestion du Dropt**
- **Validation de l'évaluation environnementale du PAGD et règlement du SAGE Dropt : approbation fin 2019**

Réalisation des compte-rendus de la CLE et des commissions géographiques et thématiques

- **Plan de gestion du site du lac du Brayssou (suivi milieux espèces et travaux)**
- **Accompagnement de la commune d'Issigeac dans la mise en œuvre de son plan de gestion des bords de la Banège**
- **Promotion du film de promotion de la vallée du Dropt de sa source jusqu'à la confluence avec la Garonne dans les salles locales de cinéma,**
- **Finalisation des 3 études de danger (Lescourroux, Nette et Ganne)**

- **Validation du nouveau contrat de la Délégation de Service Public des 5 lacs de réalimentation,**
- **Suivi de la qualité des plans d'eau du Brayssou et Graoussettes par le département 47**
- **Aménagement d'une parcelle du lac du Lescourroux pour un aménagement d'un camion restaurant, futur base nautique et restaurant Guinguette**
- **Lancement du projet de rehausse de la Ganne avec aménagements de prises d'eau étagées.**
- **Babyski (4-10 ans gratuit), tour de Bouée, location de jetski les weekends du 1-2 juin 2019, et du 08 au 10 juin 2019 (lacs de la Ganne et du Lescourroux)…**